



Le portrait du Journal du Palais

Sur les chemins du compostage

Aline Vieille a trouvé une façon de concilier ses valeurs écologiques à sa vie professionnelle en rejoignant très tôt Trivial Compost. Entrée dans l'association comme service civique, elle a accompagné son évolution jusqu'au statut de SCOP dont elle est devenue la gérante. *Page 16*

Sadec Akelys souffle ses 50 bougies

Fondé à Troyes en 1976, Sadec Akelys fête cette année son demi-siècle. Devenu un groupe de 620 collaborateurs répartis dans une trentaine de bureaux, le spécialiste de l'audit, de l'expertise comptable et du conseil revendique toujours son indépendance. *Page 4*

La Route des Grands Crus fait peau neuve

Le département investit près de 8 M€ pour offrir une cure de jeunesse à la mythique Route des Grands Crus qui fête ses 90 ans. *Page 6*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 13 à 18

Transtechnik à Ahuy devient autrichien



Christoph Knogler, CEO du groupe Keba, et Bruno Coupechoux, directeur général de Transtechnik.

Le rachat de Transtechnik (8M€ de CA) par le groupe autrichien Keba a été officialisé début octobre. Experte en mécanique et motion, la PME d'Ahuy entend conquérir des marchés plus importants grâce à son nouveau proprié-

taire qui mise quant à lui sur la société Côte-d'Or pour s'implanter en France. Robotique industrielle, systèmes de manipulation, moteurs électriques destinés aux activités industrielles... Autant de compétences développées par

Transtechnik à Ahuy depuis sa création en 1987. « Nous proposons par exemple des solutions de vissage tant pour la pharmacie que l'agroalimentaire ou la cosmétique », explique Bruno Coupechoux, directeur général. Mais il insiste, l'activité

de Transtechnik ne s'arrête pas à cet exemple : « Nous pouvons aller jusqu'aux humanoïdes. » Spécialiste de la mécanique et de la motorisation, l'entreprise accompagne aussi bien ses clients finaux que des intégrateurs. *Page 3*

Une saison touristique qui ralentit mais ne cale pas

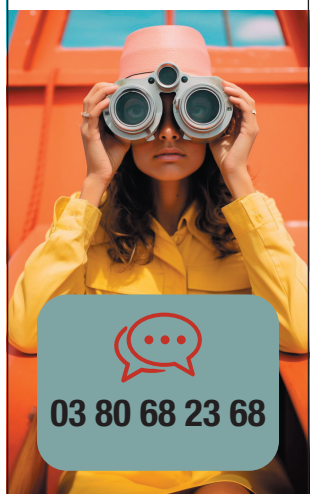
Entre le 1^{er} juin et le 23 septembre 2026, la métropole dijonnaise a comptabilisé 2.619.421 nuitées marchandes et non marchandes, marquant une baisse modérée de -4,3 % par rapport au record de 2025. Dans les points d'accueil de l'office de tourisme, 118.602 visiteurs ont été reçus, soit un recul de 11 %. « Ce chiffre ne

traduit pas une baisse d'intérêt pour Dijon, mais reflète très précisément les à-coups d'un été météorologiquement éprouvant », défend François Rebsamen, président de Dijon Métropole. Les vagues de chaleur ont en effet pesé sur juin (-18 %) et juillet (-20 %), incitant 6 Français sur 10 à ajuster leurs séjours. *Page 5*

Arnaques bancaires : qui paie ? *Page 7*

EN
COUVERTURE
POUR
ÊTRE VU

RÉSERVEZ
CET ESPACE



03 80 68 23 68

R 28302 - 5042 - 2€



2 & 3 DÉCEMBRE
2026

DIJON
PARC EXPO

6^{ÈME}
ÉDITION

2 JOURS dédiés à L'INDUSTRIE

Réservez votre stand

info@businessindustries-dijon.com

02 52 41 10 10

Business
Industries

DIJON

www.businessindustries-dijon.com

Tourisme itinérant



Les écarts de rémunération



La qualité de l'air



baromètre

Tourisme itinérant : les nuitées progressent bien en BFC

Avec 704.153 nuitées enregistrées en septembre 2026, soit une hausse de 20,2 % par rapport à septembre 2025, le site Camping-Car Park observe une arrière-saison dynamique. Le nombre de nuitées dépasse également de plus de 10 % celui de juillet 2026. La progression concerne dix des douze régions françaises couvertes par le réseau, avec des hausses particulièrement marquées en Bourgogne Franche-Comté (+58,6 %), dans le Grand Est (+51 %) et les Hauts-de-France (+48,8 %). La BFC affiche ainsi la plus forte progression des régions françaises couvertes par le réseau, avec 39.948 nuitées. La dynamique concerne notamment la Côte-d'Or (+77,3 %) et le Jura (+70,7 %).

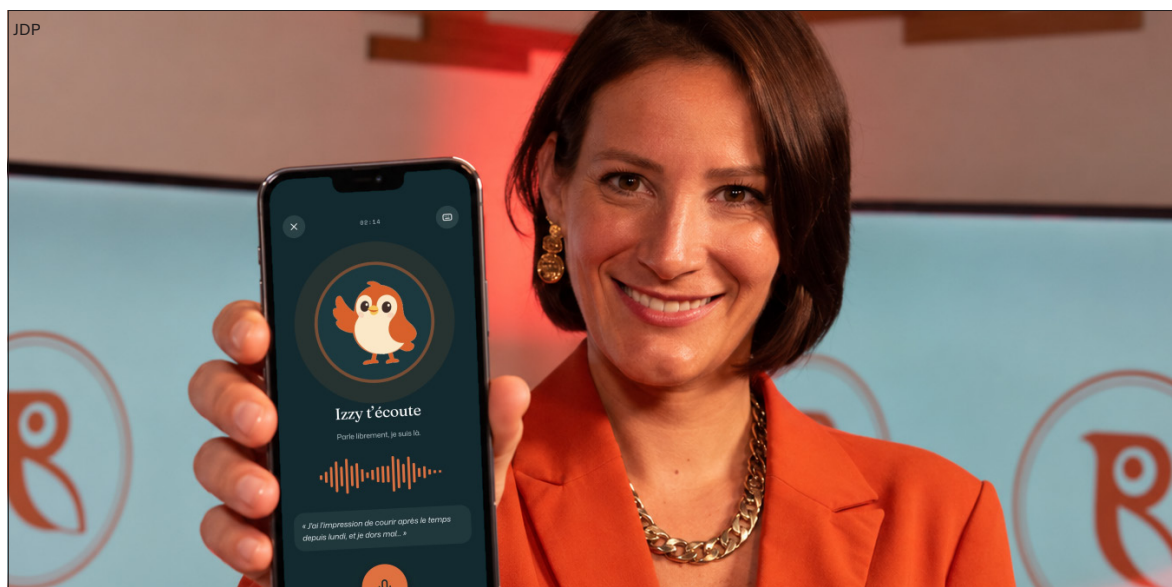
Différences de rémunération : les compétences valorisées

Contrairement à certaines idées reçues, les Français semblent privilégier l'utilité concrète du travail plutôt que les galons indique le cabinet How Much. 56 % citent les compétences, contre 15 % les diplômes. Ainsi, la valeur d'un poste ne se résume pas à son prestige ; elle se juge aussi aux responsabilités et aux contraintes supportées au quotidien. Avec le projet de loi de transposition de la directive européenne sur la transparence salariale, les entreprises devront pouvoir objectiver leurs comparaisons entre emplois de même valeur. Or 66 % des actifs interrogés estiment que leur entreprise n'est pas en mesure d'expliquer les écarts entre métiers. Le chantier qui les attend est considérable.

La qualité de l'air : un vrai sujet pour les Français

OberA, l'expert français dans le traitement de l'air, révèle dans une étude que les Français veulent savoir ce qu'ils respirent là où ils passent leurs journées, à l'école, au bureau, au restaurant ou à la salle de sport. Plus d'un Français sur deux (56 %) se dit préoccupé par l'air qu'il respire au quotidien. Face à un air jugé trop pollué, les Français n'hésitent plus à bousculer leurs habitudes : 66 % reconnaissent l'avoir déjà fait. Près d'un sur trois (31 %) a renoncé à une promenade ou à un footing, 28 % ont gardé leurs fenêtres fermées alors qu'ils auraient voulu aérer et 18 % ont préféré garder leurs enfants à l'intérieur. Huit français sur 10 choisiraient ainsi leur logement ou l'école selon la qualité de l'air.

Dans des quotidiens sous-tension, l'application Reezet, née dans le Haut-Doubs, veut accompagner le grand public comme les professionnels à trouver un certain équilibre sans attendre d'arriver au bout du rouleau. Pour garder le sien, la start-up s'est entourée de Deca-BFC.



Reezet, une question d'équilibre

Doubs Psychopraticienne depuis plus de 15 ans, formée au développement personnel et aux thérapies brèves, Marie Péliçon, basée sur la commune de Doubs, près de Pontarlier, a imaginé la solution digitale Reezet en 2024 en partant d'un constat : « Au cabinet, je rencontrais des patients qui avaient attendu d'être au point de rupture, embarqués dans leur rythme. En pilote automatique, ils ne s'écoutaient pas jusqu'à ce que ça lâche aussi bien physiquement, émotionnellement ou psychologiquement. » En réponse, elle a voulu concevoir un outil simple et intuitif pour « éviter ce qui est évitable ». Avec Reezet, Marie Péliçon espère encourager chacun à se montrer attentif. « Il s'agit d'écouter ses propres signaux pour se comprendre et réguler son équilibre de vie au quotidien. »

UNE SOLUTION QUI S'ADAPTE

Après deux ans de R&D et de travail avec un data scientist et un développeur d'applications, elle a lancé

une première version de son outil en mars 2026. D'abord tournée vers le grand public, Reezet souhaite aussi s'adresser aux dirigeants d'entreprise et à leurs collaborateurs. « Quand on a un profil ambitieux, on est paramétré pour rebondir et avancer mais ce qui apparaît comme une force peut devenir une faiblesse capable de conduire jusqu'à la rupture. » Marie Péliçon veut également donner des clés et des outils aux collaborateurs. « En fin d'année, nous intégrerons des spécialistes disponibles pour apporter un soutien au moment où ils vivent un certain déséquilibre. » L'application repose aussi sur une intelligence artificielle incarnée par le personnage Izzy, paramétré pour accompagner immédiatement et questionner l'utilisateur avant de passer la main à l'expert, professeur de sport, diététicien, coach ou psychologue, pour l'aider à avancer. Depuis le lancement de Reezet, l'application a convaincu une dizaine d'entreprise du Haut-Doubs tandis que 500 abonnés l'utilisent.

« Nous n'en sommes qu'au début de l'aventure. »

S'ENTOURER POUR RÉUSSIR

Une aventure que Marie Péliçon ne mène pas seule puisqu'elle a rejoint Deca-BFC en février dernier. « Je voulais un accompagnement structurant, un incubateur académique qui connaît les réglementations pour m'aider à prendre la bonne décision sur la technologie. » La créatrice de startup se réjouit de pouvoir également compter sur le réseau de Deca-BFC pour lui donner accès à des acteurs régionaux. « Je profite aussi des ateliers qui abordent des thématiques et des problématiques propres au chef d'entreprise, surtout à ses débuts. » Marie Péliçon apprécie également le partage avec les autres incubés qui lui évite la solitude autant que l'accompagnement de son chargé d'affaire. « Il m'aide à tenir la ligne directrice que l'on a fixé et m'apporte des réponses pragmatiques afin que je ne m'éparpille pas. »

Nadège Hubert

Ils bougent.

NOUVEAU DIRECTEUR POUR STILL GRAND EST. Bertrand Canin, 49 ans, rejoint STILL en tant que directeur régional Grand Est. Fort de plus de vingt ans d'expérience dans le développement commercial, la gestion de centres de profit et le management d'équipes techniques, il aura pour mission de piloter et de développer les activités de STILL sur l'ensemble de la région. Titulaire d'un Bachelor of Sciences in Commercial Engineering, d'une licence professionnelle technico-commerciale et d'un BTS en mécanique et automatismes industriels, Bertrand Canin associe une forte culture technique à une expérience confirmée du management et du développement commercial. Il bénéficie d'une solide connaissance du tissu économique et industriel du Grand Est. Depuis 2017, il occupait le poste de directeur de région Grand Est chez Eras Ingénierie, filiale du groupe Equas. Ses responsabilités couvraient notamment le pilotage de l'activité, la coordination des équipes techniques, le développement commercial, la gestion financière et administrative du centre de profit, le recrutement ainsi que le suivi des enjeux liés à la qualité, à la sécurité, à la santé et à l'environnement.



décideurs

UNE AMBITION DE DIRIGEANT DE START-UP ? Lancez-vous avec nous !

DECA-BFC
Incubateur de Talents

BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
DE CONNEXIONS À LA RECHERCHE
D'UN ÉCOSYSTÈME DEDICÉ À L'INNOVATION
DES ATELIERS DE L'ENTREPRENEURIAT
DE PRESTATIONS FINANCIÉES

EN SAVOIR PLUS 03 80 40 33 28 contact@deca-bfc.com www.deca-bfc.com

Logos of partner organizations: MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, DIJON Métropole, Grand Besançon Métropole, GRAND BELFORT, Grand Chalon, Creusot Montceau, UBFC, nevers, GRAND DOLE, Agglomération, Université de Bourgogne, Université de Franche-Comté, L'Institut agro Dijon, Agglo de Dijon, Agglo de Montceau, Agglo de Chalon, Agglo de Belfort, Agglo de Besançon, Agglo de Comté, Agglo de Jura, Agglo de Saône-et-Loire, Agglo de Yonne, Agglo de Côte-d'Or, Agglo de Doubs, Agglo de Territoire de Belfort, Agglo de Grand Est, Agglo de Normandie, Agglo de Bretagne, Agglo de Pays de la Loire, Agglo de Nouvelle-Aquitaine, Agglo de Occitanie, Agglo de Auvergne-Rhône-Alpes, Agglo de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Agglo de Corse.

Côte-d'Or. Le rachat de Transtechnik par le groupe autrichien Keba a été officialisé début octobre. Experte en mécanique et motion, la PME d'Ahuy entend conquérir des marchés plus importants grâce à son nouveau propriétaire qui mise quant à lui sur la société Côte-d'Orienne pour s'implanter en France.

Transtechnik à Ahuy devient autrichien



Robotique industrielle, systèmes de manipulation, moteurs électriques destinés aux activités industrielles... Autant de compétences développées par Transtechnik à Ahuy depuis sa création en 1987. « Nous proposons par exemple des solutions de vissage tant pour la pharmaceutique que l'agroalimentaire ou la cosmétique », explique Bruno Coupechoux, directeur général. Mais il insiste, l'activité de Transtechnik ne s'arrête pas à cet exemple : « Nous pouvons aller jusqu'aux humanoïdes. » Spécialiste de la mécanique et de la motorisation, l'entreprise accompagne aussi bien ses clients finaux que des intégrateurs.

UN RACHAT GAGNANT-GAGNANT

Avec sa vingtaine de salariés, l'entreprise affiche un chiffre d'affaires de 8M€. Pourtant, le dirigeant avait le sentiment d'arriver à saturation. « Il y a des marchés, des grands comptes qu'il est difficile d'atteindre quand on est une petite PME. En nous adossant à une structure plus importante, nous pourrions toucher des pro-



Christoph Knogler, CEO du groupe Keba, et Bruno Coupechoux, directeur général de Transtechnik.
Crédit : Keba.

jets plus importants. » En ce sens, Transtechnik s'est rapproché du groupe autrichien Keba, plus de 2 500 salariés, spécialiste de l'automatisation industrielle, des casiers connectés et des bornes de recharge. « Nous utilisons leur système dans nos solutions depuis

plus de 20 ans. Keba nous apporte les moyens qui nous donneront du poids sur le marché français. » La PME compte aussi sur la taille du groupe pour gagner en attractivité. « Nous prévoyons de recruter dans les prochains mois. Quand on s'appelle Keba, on attire cer-

taines compétences plus facilement qu'une petite PME. » De son côté, le groupe autrichien profitera d'une implantation française pour se faire connaître sur le marché national. « Keba va gagner du temps pour se faire une place. Les Français aiment avoir des par-

tenaires géographiquement plus proches et qui parlent français. » Transtechnik et son expertise, qui manque encore à Keba, ont vocation à devenir le centre de compétences du groupe.

Nadège Hubert

Côte-d'Or. La start-up bisontine Archeon Medical entend prouver la façon dont sa solution contribue à accroître la survie sans séquelles neurologiques des patients en arrêt cardiaque en finalisant une levée de fonds pour réaliser une étude à l'échelle internationale.

Archeon Medical lève 7,5 M€



Archeon Medical a fait le lien entre l'utilisation de son dispositif EOLife et le triplement du taux de survie sans séquelles neurologiques des patients en arrêt cardiaque grâce à une première étude en France. Avec une levée de 7,5 M€, la start-up de Besançon veut mener une étude en situation réelle aux Pays-Bas et aux États-Unis. « L'objectif est d'apporter la preuve irréfutable du besoin de monitorer la ventilation manuelle pour standardiser l'usage d'EOLife, améliorer la prise en charge des patients. C'est aussi une question de santé publique, avec des enjeux financiers pour les systèmes de santé », précise Alban de Luca, cofondateur. Cette levée renforcera aussi la présence d'Archeon Medical aux Pays-Bas et sur le marché américain. « C'est un marché stratégique où notre innovation bénéficie déjà

d'une traction commerciale avérée. Grâce à notre autorisation FDA et à l'implantation de notre filiale à New York, nous comptons aujourd'hui plus de 150 comptes clients actifs. » Pour y parvenir, ses effectifs de 25 collaborateurs passeront à une trentaine de personnes, avec l'objectif de monter à une quarantaine d'ici trois ans.

DES FREINS À LA FRANÇAISE

La qualité de la ventilation a longtemps été reléguée au second plan dans la prise en charge des arrêts cardiaques malgré les dommages irréversibles que cause la privation d'oxygène. Désormais, outre le SDIS du Doubs, d'autres ont manifesté leur intérêt tout comme des dizaines de départements. « Cependant, les déploiements à grande échelle freinent en raison de blocages structurels propres au système français », regrette Pierre-Edouard Saillard, cofonda-



Le dispositif EOLife mesure en temps réel le volume d'air qui atteint réellement les poumons pendant la réanimation cardiopulmonaire, offrant aux secouristes un guide visuel intuitif. Crédit : Archeon Medical.

teur qui rappelle que les SDIS relèvent des collectivités et de l'Intérieur, tandis que le bénéfice médical relève de la santé publique (ARS), « rendant l'identification du financeur

complexe » tandis que la technologie n'est pas encore remboursée, restant à la charge des services d'urgence.

N. H.

Côte-d'Or

LE SALON DE MADAME INVESTIT LE ZÉNITH DE DIJON. Et si, le temps d'un week-end, les femmes pouvaient prendre un moment pour elles, découvrir de nouvelles perspectives, faire avancer leurs projets et oser se révéler ?

Les 24 et 25 octobre, le Salon de Madame investira le Zénith de Dijon pour deux journées consacrées au bien-être, à la santé, au développement personnel, aux relations, à la carrière, aux projets, finances, et à l'entrepreneuriat féminin.

Parrainé par l'autrice Raphaëlle Giordano, ce rendez-vous réunira plus d'une centaine de professionnels et proposera plus de 50 conférences sur deux jours, ainsi que des coachings, des exposants, des boutiques, de l'artisanat et de nombreuses animations. Santé, confiance en soi, relations, parentalité, équilibre de vie, emploi, recrutement, développement personnel, patrimoine, finances et projets : le Salon de Madame souhaite aborder ces sujets dans un esprit positif, bienveillant et sans jugement. Les hommes sont également les bienvenus. Derrière le Salon de Madame, il y a Oriabelle Baudet et Lucile Vukovic, deux entrepreneures et amies dont les parcours ont été marqués par des obstacles, des épreuves professionnelles et la reconstruction.

Le thème fondateur du salon, « La résilience des femmes : un autre regard sur l'échec », traduit leur volonté de faire de leurs expériences une énergie collective et de proposer un espace où chacune peut trouver des ressources, des rencontres et l'envie de faire avancer ses projets.

en bref

Yonne. Après une carrière dans les ressources humaines, Juliette Jouno a choisi de voler de ses propres ailes. Avec Partition humaine, elle accompagne dirigeants et équipes pour « transformer leurs ambitions en actions concrètes ».

Remettre l'humain au cœur de l'entreprise

Après quinze ans passés à exercer des fonctions de directrice des ressources humaines dans des secteurs aussi variés que l'industrie, la pharmacie ou le BTP, Juliette Jouno décide, il y a cinq ans, de créer, à Auxerre, sa propre structure. Son nom : Partition humaine. Une manière de résumer sa vision du monde de l'entreprise, où chaque individu doit trouver sa place pour que le collectif avance.

Originaire d'Orléans, elle arrive dans l'Yonne pour son premier emploi. À l'époque, elle évolue dans le cadre classique des ressources humaines. Mais peu à peu, une frustration grandit. « Je n'avais plus la capacité d'influence que j'avais auparavant », explique-t-elle. Pour elle, la fonction RH ne peut pas se limiter à l'administration du personnel. Elle doit aussi participer aux décisions stratégiques et

accompagner les dirigeants dans le développement de leur entreprise.

DU SERVICE RH À LA STRATÉGIE D'ENTREPRISE

À la création de Partition humaine, l'objectif est d'abord simple : apporter une expertise RH aux petites entreprises qui n'en disposent pas. Mais les premières missions élargissent rapidement son horizon. Elle intervient notamment lors de la fermeture du site de SKF à Avallon, puis accompagne des entreprises de tailles et de secteurs différents. Des missions de transition aux projets de réorganisation, son activité s'étend progressivement au-delà du seul périmètre des ressources humaines.

Elle se forme alors à l'intelligence collective et à différentes techniques d'accompagnement. Aujourd'hui, environ 40 % de son activité reste consacrée aux ressources humaines pures. Les 60 % restants portent sur l'accompagnement individuel des dirigeants et le travail



Celle qui dans quelques semaines célébrera le cinquième anniversaire de son entreprise a également développé une activité de diagnostic humain auprès de fonds d'investissement, avant ou après le rachat d'une entreprise. Crédit : Juliette Jouno.

collectif avec les équipes de direction. Définir une stratégie, construire une vision commune, puis la traduire en actions : c'est cette dernière étape qui l'anime particulièrement. « Mon client, je considère qu'il me paye pour que ce soit opérationnel et efficace », insiste-t-elle. Pas question de multiplier les réunions et les présentations sans lendemain.

Lors d'un séminaire de deux jours réunissant un comité exécutif et une vingtaine de managers, elle a ainsi accompagné une entreprise de la définition de sa stratégie jusqu'à l'élaboration de plans d'action individuels. « Quand ils sortent, ils ont leur feuille de route et ils peuvent agir. »

Enzo Beaudet

Yonne. Fondé à Troyes en 1976, Sadec Akelys fête cette année son demi-siècle. Devenu un groupe de 620 collaborateurs répartis dans une trentaine de bureaux, le spécialiste de l'audit, de l'expertise comptable et du conseil revendique toujours son indépendance.

Sadec Akelys souffle ses 50 bougies

Cinquante ans et toujours indépendant : c'est le pari réussi de Sadec Akelys. Les 10 et 11 septembre derniers, l'ensemble des 620 collaborateurs du groupe se sont réunis à Troyes, là où l'aventure a commencé en 1976. Une célébration qui doit désormais se poursuivre dans les différents bureaux régionaux, dont celui de Sens, installé depuis 1980. En un demi-siècle, le groupe a largement grandi. Devenu un acteur national de l'audit, de l'expertise comptable et du conseil, Sadec Akelys compte désormais une trentaine de bureaux, accompagne plus de 18.000 clients et prévoit un chiffre d'affaires de 62 M€ en 2026. Mais derrière ces chiffres, le groupe souhaite surtout mettre en avant un modèle qu'il considère comme l'une des clés de sa longévité. « Notre modèle original de transmission du

Bénédicte Barré est la directrice de l'antenne sénonaise depuis 2013. Le bureau compte aujourd'hui 25 collaborateurs. Crédit : Sadec Akelys.



d'entrepreneurs et de petites et moyennes entreprises.

UN MÉTIER QUI CHANGE

Car si le groupe fête ses 50 ans, il évolue dans un secteur en pleine transformation. La généralisation de la facturation électronique constitue l'un des grands bouleversements actuels pour les entreprises comme pour les professionnels du chiffre. Depuis le 1er septembre 2026, toutes les entreprises doivent être en mesure de recevoir des

factures électroniques. Les grandes entreprises et les ETI doivent également pouvoir les émettre sous ce format, tandis que les PME et TPE disposent d'un délai supplémentaire jusqu'en septembre 2027. À cette évolution réglementaire s'ajoute la montée en puissance de l'intelligence artificielle et de la donnée. Sadec Akelys s'appuie notamment sur sa filiale Impulse Data, spécialisée dans la data et la performance.

Pour Guillaume Unternehr, directeur général, ces nouveaux outils ne doivent toutefois pas éloigner les professionnels de leur rôle de conseil. « Le temps dégagé par ces outils nous permet de consacrer davantage d'énergie à l'accompagnement des entreprises », explique-t-il, notamment sur le droit social, les ressources humaines ou encore le partage de la valeur.

E. B.

Yonne

À SENS, LA FERMETURE DU SITE DE TECHNIPFMC CONFIRMÉE. La Dreet (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) a validé, le 6 octobre, l'accord majoritaire conclu entre la direction et les représentants du personnel dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi. Ce plan prévoit la suppression de 60 postes sur 77 et l'arrêt de l'activité du site implanté sur la zone de l'Écopôle. Annoncé le 19 mai dernier, le projet avait suscité une forte contestation des organisations syndicales, qui continuent de remettre en cause le motif économique invoqué par l'entreprise pour justifier les licenciements. Dans un communiqué publié le 12 octobre, l'intersyndicale CGT-CFE-CGC souligne que la signature de l'accord sur les mesures d'accompagnement ne vaut pas adhésion aux arguments avancés par la direction. Les négociations, initialement prévues jusqu'au 28 juillet, avaient finalement été prolongées jusqu'à fin septembre, avant une signature de l'accord le 22 septembre. L'établissement industriel était spécialisé dans les équipements de transfert de fluides pour les secteurs pétrolier, gazier et chimique, avec un savoir-faire technique exporté à l'international.

LA SOCIÉTÉ FIMM DISTINGUÉE POUR SON ENGAGEMENT SOCIÉTAL. Le 6 octobre, l'entreprise jovinienne spécialisée dans la fabrication de matériel industriel a reçu le « 1er Coup de Cœur 2026 » des Prix Étienne-Marcel décerné par le think tank éponyme, dans les salons du restaurant du Sénat. Créée en 2011 à la suite de la crise financière, cette association récompense « les entrepreneurs de TPE et PME indépendantes qui concilient performance économique et engagement responsable, en mettant au cœur de leur activité les préoccupations et les innovations environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance, c'est-à-dire l'humain, le territoire et la planète ». Le concepteur d'appareils de manutention redressé par Julia Cattin « sauvegardant 88 emplois sur deux sites en Bourgogne et en Normandie », s'est engagé dans un vaste programme de modernisation de son appareil de production et « innove socialement avec la semaine de 4 jours dans les ateliers. Sur le plan environnemental, elle récupère la chaleur fatale de ses fours et développe une démarche d'éco-conception. FIMM fournit de grandes entreprises du CAC 40 et détient trois marchés continus avec l'UGAP depuis près de 15 ans ».

AJA : 10 ANS SOUS PAVILLON CHINOIS. Le 13 octobre 2016, l'AJ Auxerre changeait de dimension en passant sous le contrôle du groupe chinois ORG Packaging, dirigé par James Zhou. L'AJA traverse alors une période délicate. Engluée en Ligue 2 depuis 2012, elle cherche un nouveau souffle pour renouer avec son histoire. L'arrivée d'ORG Packaging, qui acquiert alors 60 % des parts du club pour 7 M€, ouvre un nouveau chapitre. L'objectif est double : retrouver la Ligue 1 et valoriser le savoir-faire auxerrois en matière de formation. Il faudra attendre la saison 2021-2022 pour voir les Bourguignons retrouver l'élite, après une victoire épique aux tirs au but face à Saint-Étienne lors des barrages. Sacrée championne de Ligue 2 en 2024, l'AJA assure ensuite son maintien en terminant à la 11^e place de Ligue 1 lors de la saison 2024-2025. En plus des résultats sportifs, le club renoue avec son ADN de formateur. De nombreux jeunes du centre de formation tels que Kevin Danois, Rudy Matondo ou Ryan Mandengue intègrent l'équipe et performant. Désormais, James Zhou entend franchir un nouveau cap. Dans un message adressé aux supporters en juin 2026, le propriétaire a évoqué le développement des infrastructures, la diversification des revenus et un nouvel élan pour la formation. Dix ans après le rachat, l'enjeu est désormais de pérenniser la place de l'AJA parmi l'élite et de se frayer un chemin pour l'Europe.

en bref

Côte-d'Or. Entre épisodes de canicule et tensions sur le pouvoir d'achat, la métropole dijonnaise enregistre une saison touristique 2026 contrastée mais performante.

Une saison touristique estivale qui ralentit mais ne cale pas

 **E**ntre le 1er juin et le 23 septembre 2026, la métropole dijonnaise a comptabilisé 2.619.421 nuitées marchandes et non marchandes, marquant une baisse modérée de -4,3 % par rapport au record de 2025. Dans les points d'accueil de l'office de tourisme, 118.602 visiteurs ont été reçus, soit un recul de 11 %. « Ce chiffre ne traduit pas une baisse d'intérêt pour Dijon, mais reflète très précisément les à-coups d'un été météorologiquement éprouvant », défend François Rebsamen, président de Dijon Métropole. Les vagues de chaleur ont en effet pesé sur juin (-18 %) et juillet (-20 %), incitant 6 Français sur 10 à ajuster leurs séjours. Dans ce contexte, 62 % des vacanciers ont réduit leurs dépenses sur place, plébiscitant

notamment la gratuité des musées dijonnais et des expositions permanentes de la Cité internationale de la gastronomie et du vin. Le secteur hôtelier a néanmoins bien résisté avec un taux d'occupation de 77,4 % en août (+3,7 points). Si la restauration a souffert en journée sur les terrasses assommées par la chaleur, les établissements ont pu se rattraper en soirée. Du côté international, les nuitées restent très stables (+0,27 %), portées par une poussée remarquable de la clientèle américaine (+11 %).

L'ÉVÉNEMENTIEL COMME MOTEURS DE RELANCE

Dès le mois de septembre, la destination a signé un net redressement (+8 % de fréquentation à l'accueil). L'activité commerciale de Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès franchit même un cap historique avec un volume d'affaires réceptif en hausse

de +42,5 % au 30 septembre, et une envolée de +80 % sur le seul mois de septembre. L'office souligne qu'il « agit comme un véritable tour-opérateur de destinations, capable d'irriguer massivement nos partenaires locaux ».

Cette dynamique s'explique par la force des grands rassemblements. Le festival rap Golden Coast a battu un record avec 83.000 participants et un taux de remplissage hôtelier de 100 % les 28 et 29 août. De son côté, le concert de rentrée « Lala-lib » a réuni 33.000 personnes en centre-ville. Enfin, le tourisme d'affaires confirme son rôle stabilisateur avec 22 congrès confirmés en 2026. Pour prolonger cet élan, Dijon déploie sa campagne « Dijon, le beau, le bon. Le reste peut attendre... », axée sur le slow tourisme.



François Rebsamen, président de Dijon Métropole a présenté vendredi 9 octobre les chiffres de la saison touristique estivale pour la métropole. (Crédit : JDP).

Frédéric Chevalier

VENTES AUX ENCHÈRES

HÔTEL DES VENTES DE BEAUNE

23, rue Richard 21200 BEAUNE - 03 80 22 28 87 - contact@beaune-enchères.fr

SELARL Grégoire MUON
Commissaire-Preneur Judiciaire
Successeur de M^{re} Daniel HERRY
N° agrément 2002-269

VENTES AUX ENCHÈRES OCTOBRE 2025

SAMEDI 24 OCTOBRE

A 14H00

OR & MONNAIES
(Vendus sur désignation
et conservés en banque)
BIJOUX dont demi-parure en or jaune
MONTRES dont ROLEX
ARGENTERIE & ARTS DE LA TABLE



DIMANCHE 25 OCTOBRE

A 14H00

BEL AMEUBLEMENT, TABLEAUX dont
Arpad SZENES (1897-1985)
SCULPTURES,
ORNEMENTS DE PARC & EXTERIEUR,
OBJETS D'ART, ARTS D'ASIE,
INSTRUMENTS DE MUSIQUE dont violon par Jenny
BAILLY vers 1900 **ARTS DU XXe SIECLE, TAPIS**



Expositions : Vendredi 23 octobre de 14h00 à 18h00,
samedi 24 et dimanche 25 octobre de 10h00 à 12h00.
Frais de vente : 22 % TTC (hors frais de live et téléphone)

SAMEDI 31 OCTOBRE

A 10H30

GRANDS VINS & SPIRITUEUX :
SELECTION DE CAVES REGIONALES
ET CAVE D'UN RESTAURATEUR
BOURGUIGNON (PARTIE V)



Exposition : sur rendez-vous le jour de la vente
de 9h00 à 10h00.
Frais de vente : 24 % TTC (hors frais de live et téléphone)

Vente en salle et sur



Drouot



Catalogue, détails, photos et conditions sur www.interenchères.com/21006

Yonne. 195 chantiers prioritaires pour préserver les cours d'eau icaunais : l'ambitieuse feuille de route d'un contrat inédit.

21,4 M€ pour préserver nos milieux aquatiques

Parce que les rivières ignorent les frontières administratives, cinq partenaires du territoire Seine Amont se sont réunis à Sens au parc du Moulin à Tan pour la signature du tout premier Contrat Territorial Yonne Aval. Cette démarche commune vise, selon Michaël Taton, président du Syndicat Yonne Mixte Médian, à « partager nos méthodes, mieux identifier les priorités à l'échelle du bassin versant et renforcer la concertation avec les élus, les acteurs locaux et les riverains ».

Pour les territoires, l'heure est donc à une coopération qui se veut durable, avec l'objectif de favoriser une solidarité amont-aval et une cohérence hydrographique. Ce contrat marque ainsi un tournant majeur dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

21,4 M€ D'INVESTISSEMENT

Ce sont 21,4 M€ qui seront injectés d'ici 2030 pour l'eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique, les



Marie Guénet (Agence de l'eau Seine-Normandie) et Michaël Taton, (Syndicat Yonne Mixte Médian). Crédit : JDP.

trois piliers du programme. Il s'agit également de préserver une « eau indispensable à l'activité économique et agricole », comme le souligne Alexandre Bouchier, vice-président chargé du cycle de l'eau et de l'économie des ressources de l'agglomération du Grand Sénonais.

Marie Guénet, directrice territoriale Seine-Amont de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, fait état de pressions sur les masses d'eau et de l'altération physique des cours d'eau liées aux activités humaines ainsi que de problèmes de qualité d'eau sur captages : « On a cherché, pendant des années

à accélérer les écoulements et maintenant il faut déconstruire tout ce qui a été fait et qui a abîmé la nature ».

UN PLAN DE BATAILLE XXL

Dès lors, élus et professionnels mobilisent de grands moyens pour répondre à ces enjeux et les faire converger : redonner aux rivières un écoulement naturel (10,4 M€), repérer et protéger les zones humides (1,7 M€) et dompter l'érosion des sols et le ruissellement des eaux de pluie (5,5 M€). D'ici 2030, pas moins de 195 actions concrètes vont être déployées sur ce nouveau périmètre d'ac-

tion solidaire « Yonne Aval », qui relie désormais l'Auxerrois, la communauté de communes Yonne Nord et le Syndicat des Eaux de l'Aube.

DES CHANTIERS LOCAUX

Plus concrètement, ce programme va se traduire par des chantiers très ciblés dans chaque secteur. Parmi les grands projets du territoire du Grand Sénonais, le plan prévoit une étude sur la restauration de la continuité écologique du ru de Subigny, d'un montant estimé à 150.000 €, la renaturation aval du ru de la Gailarde avant la confluence avec l'Yonne, pour 265.000 €, ainsi que la réouverture du ru de Subigny à Sainte-Florence-Paron, pour 176.000 €.

Plus au nord, dans la communauté de communes Yonne Nord, l'accent est mis sur l'aménagement de zones d'expansion de crues, pour un montant de 150.000 €. Enfin, 35.000 € seront consacrés à la renaturation des berges de l'Oreuse, à La Chapelle-sur-Oreuse.

Floriane Boivin

Côte-d'Or. Le Département investit près de 8 M€ pour offrir une cure de jeunesse à la mythique Route des Grands Crus.

la Route des Grands Crus fait peau neuve pour ses 90 ans

Jeudi 8 octobre 2026, à Saint-Aubin, François Sauvadet, président du Conseil départemental de la Côte-d'Or, a officialisé la fin du déploiement d'un nouvel enrobé clair, pour la première route œnotouristique de France. Habillant désormais les entrées et sorties des communes traversées ainsi que les intersections avec la Voie des Vignes, ce revêtement constitue la première étape d'un plan global de valorisation.

Sa teinte brun-ocre rappelle les tons naturels de la terre et s'intègre harmonieusement au cadre des Climats du vignoble de Bourgogne, inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. « Avec ce nouvel enrobé, nous franchissons une nouvelle étape dans la modernisation de la route des Grands Crus. Il ne s'agit pas seulement de rénover une route : nous voulons donner à cet itinéraire une



identité à la hauteur de son histoire, de ses paysages et de son rayonnement international », a souligné François Sauvadet.

Ce revêtement clair constitue l'un des trois nouveaux marqueurs visuels identitaires du parcours, aux côtés d'une signalétique comprenant 62 totems conçus par le designer Ruedi Baur et du fleurissement de l'itinéraire par 450 rosiers « Côte-d'Or ». Imaginé par le bureau d'études Urbicand, l'enrobé a été posé par un groupement d'entreprises locales (Eurovia, Rougeot, VDS Paysages, Térideal), dont

le savoir-faire territorial a été salué par la collectivité.

Conduit de novembre 2025 à décembre 2026, ce vaste programme représente un investissement total de près de 8 M€ financé par le département. Les travaux englobent la rénovation de 26 kilomètres de voies, l'aménagement de 45 portes d'agglomération, la sécurisation de 8 intersections et la plantation de 46 secteurs paysagers. Afin d'inciter les communes à embellir leurs traversées, le département prend également en charge

50 % du montant de leurs aménagements urbains.

Réalisées en respectant scrupuleusement les cycles de la vigne pour ne pas gêner les floraisons et les vendanges, ces interventions obéissent à une ligne claire : « valoriser sans dénaturer ». L'ensemble des aménagements sera finalisé en amont des célébrations du 90^e anniversaire prévues les 14 et 15 mai 2027. L'ambition est à la fois patrimoniale, touristique et économique, comme le résume le président du département : « En donnant envie aux visiteurs de s'arrêter, de découvrir les villages et de prolonger leur séjour, la Route des Grands Crus affirme plus que jamais son rôle de vitrine de l'art de vivre bourguignon et de moteur du développement local sans oublier que tout ce programme participe à améliorer le cadre de vie des habitants ».

Frédéric Chevalier

Côte-d'Or

LES RIVES DE SAÔNE SE DOTENT D'UN NOUVEL ACCUEIL DE LOISIRS. L'ancien lycée privé agricole du Val de Saône à Chamblanc accueille désormais le nouvel accueil de loisirs grâce à un investissement de près de 400.000 € de la communauté de communes des Rives de Saône.



Alain Becquet, président de la communauté de communes des Rives de Saône, et Charles Legrand, vice-président du conseil d'administration de la CAF ont coupé le ruban inaugural du nouvel accueil loisirs de Chamblanc. Crédit : JDP.

« Nous ne pouvions pas laisser les familles sans solution », explique Alain Becquet, président de la communauté de communes des Rives de Saône, en inaugurant le nouvel accueil de loisirs à Chamblanc. Installé en lieu et place de l'ancien lycée agricole de la commune, l'établissement accueillait les enfants du territoire à l'heure du déjeuner, jusqu'à sa fermeture en juillet 2023, faute d'effectifs. Après plusieurs rebondissements autour du rachat du site, la collectivité a pu voter l'acquisition du réfectoire et du terrain, soit plus de 1.000 m², en engageant 399.421 €. « Construire un bâtiment neuf similaire aujourd'hui nous aurait coûté près de 3M€. » Le projet a bénéficié du soutien financier de la caisse d'allocations familiales à hauteur de 204.000 €.

D'AUTRES PROJETS À MENER

Après des travaux d'adaptation des réseaux d'eau et d'électricité, le nouvel équipement a pu ouvrir dès la rentrée 2026 et accueillir une centaine d'enfants à l'heure du déjeuner. « 48,73 % du service est supporté par la collectivité », a tenu à préciser Alain Becquet qui n'exclut pas un jour d'y installer une cuisine centrale. Le nouvel espace attend par ailleurs près de 30 personnes aux prochaines vacances. Cette page tournée, les Rives de Saône entendent désormais se concentrer sur le périscolaire de Brazey-en-Plaine à plusieurs millions d'euros pour lequel la CAF a déjà confirmé son engagement à hauteur de 350.000 €.

Nadège Hubert

en bref

RETROUVEZ L'INTEGRALITÉ DE VOTRE JOURNAL

ET PLUS ENCORE SUR

www.journal-du-palais.fr



AVIS D'EXPERT

Arnaques bancaires : qui paie ?

Précision. Faux RIB, faux conseiller au téléphone, virements à l'étranger : en 2026, la Cour de cassation a précisé quand la banque doit indemniser la victime d'une escroquerie, et quand elle n'y est pas tenue.



SYLVAIN CHAMPLOIX, AVOCAT,
DOCTEUR EN DROIT TRAVAIL À DIJON.

Les escroqueries aux moyens de paiement se multiplient, et les tribunaux avec elles. Chaque fois, la même question revient : la victime peut-elle se retourner contre sa banque ? L'enjeu est souvent considérable : l'apport d'un achat immobilier ou les économies de toute une vie. Trois séries d'arrêts rendus cette année par la chambre commerciale de la Cour de cassation dessinent une réponse nuancée. La banque peut être tenue pour responsable lorsqu'elle a mis la main à la pâte. Mais elle n'est ni l'assureur de ses clients, ni le gendarme de leurs dépenses.

FAUX RIB : LA BANQUE QUI REMPLIT L'ORDRE EST EXPOSÉE

Premier cas, devenu tristement classique : la fraude au faux RIB. Un couple prépare l'achat de sa maison. Il reçoit un courriel qui semble venir de son notaire, avec les coordonnées bancaires où verser l'apport personnel. Le message est un faux, le compte appartient à des escrocs. Le couple transmet le RIB à sa banque, qui établit elle-même l'ordre de virement et le fait signer. L'argent disparaît.

En principe, la loi protège la banque dans cette situation. Le Code monétaire et financier prévoit qu'un virement exécuté conformément à l'identifiant fourni par le client est réputé correctement exécuté. Si le client donne un mauvais IBAN, la banque n'en répond pas. La Cour de cassation l'avait encore rappelé en janvier 2025.

Le 4 mars 2026 (n° 25-11.959), elle apporte toutefois une nuance de taille. Cette protection ne vaut que lorsque



la banque se borne à exécuter l'ordre. Si elle va plus loin, par exemple en rédigeant elle-même le formulaire de virement, elle redevient responsable selon les règles ordinaires du contrat. Or l'ordre comportait ici des incohérences apparentes et manifestes : pour un professionnel normalement attentif, le RIB était un faux grossier. La banque devra donc indemniser le couple à hauteur de la somme détournée.

La portée de l'arrêt doit être mesurée. Il ne suffit pas que la banque ait rempli l'ordre pour qu'elle paie à chaque fois : il faut encore une anomalie visible. Plusieurs commentateurs jugent d'ailleurs artificielle la distinction entre rédiger l'ordre et l'exécuter. Et la banque pourra toujours invoquer l'imprudence de son client pour obtenir un partage des responsabilités.

FAUX CONSEILLER : LE CLIENT NE PEUT PLUS FERMER LES YEUX

Deuxième cas : le « spoofing ». Le téléphone sonne et l'écran affiche le numéro de l'agence. Au bout du fil, un prétendu conseiller signale des opérations suspectes et demande au client de se connecter à son application pour les « annuler ». En réalité, chaque manipulation valide un paie-

ment au profit de l'escroc, qui vide le compte en quelques minutes.

Jusqu'ici, la Cour de cassation se montrait plutôt protectrice. Depuis un arrêt d'octobre 2024, elle jugeait que le client trompé par l'affichage du vrai numéro de sa banque ne commettait pas de « négligence grave ». Or c'est cette négligence grave qui permet à la banque de refuser le remboursement.

L'arrêt du 4 mars 2026 (n° 24-19.588) resserre cette jurisprudence. Dans cette affaire, un client avait été appelé pendant les heures d'ouverture, depuis le numéro officiel de son agence. Le tribunal de proximité de Morlaix lui avait donné raison. La Cour casse ce jugement : les juges auraient dû vérifier si, en recevant un message de la banque indiquant qu'il validait des paiements et non des annulations, le client n'était pas en mesure de flairer l'arnaque. Le dossier est renvoyé devant le tribunal judiciaire de Brest. L'usurpation du numéro de la banque ne suffit donc plus, à elle seule, à mettre le client hors de cause.

Le même arrêt ferme une autre porte. La victime ne peut pas reprocher à sa banque d'avoir manqué à ses obligations de vigilance contre le blanchiment d'argent. Ces règles

servent uniquement à lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme, pas à indemniser les clients. Une solution constante depuis plus de vingt ans, mais critiquée par une partie de la doctrine.

VIREMENTS INHABITUELS : LA BANQUE N'A PAS À S'EN MÊLER

Troisième enseignement : le banquier reste tenu d'un devoir de « non-ingérence ». Il n'a pas à enquêter sur l'origine, le motif ou l'opportunité des opérations de son client. Il ne doit réagir qu'en présence d'une « anomalie apparente », c'est-à-dire d'un signal d'alerte évident.

Le 14 janvier 2026 (n° 24-19.102), la Cour l'a rappelé : lorsqu'un ordre de virement a une apparence régulière, la banque n'a pas à intervenir, et sa responsabilité ne peut pas être engagée. Elle ne garantit pas ses clients contre toute fraude.

Le 25 mars 2026, deux arrêts vont dans le même sens. Dans le premier (n° 24-18.093), une veuve avait émis de nombreux virements internationaux, pour des montants importants et en peu de temps. La banque avait vérifié que ces ordres correspondaient bien à la volonté de sa cliente et que le compte était approvisionné. Pour la

Cour, ces virements ne constituaient pas des anomalies : la banque n'avait commis aucune faute.

Dans le second (n° 25-10.353), une cliente avait engagé toute son épargne dans un placement qui a mal tourné. Les juges du fond avaient condamné la banque pour ne pas l'avoir mise en garde. Cassation : lorsqu'elle se contente d'exécuter des virements destinés à un investissement, la banque agit comme simple prestataire de paiement. Elle n'a aucune obligation de conseiller son client ni de l'alerter sur les risques de l'opération.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Ces décisions rappellent que la première protection reste la vigilance du client. Vérifier un RIB par un appel au numéro habituel du notaire ou du fournisseur, lire attentivement chaque message de validation, ne jamais confirmer une opération à la demande d'un interlocuteur au téléphone : ces réflexes simples peuvent éviter bien des pertes. Car en cas de litige, les juges examineront de près le comportement de la victime. La responsabilité de la banque, elle, restera l'exception, réservée aux cas où elle est sortie de son rôle ou a ignoré une anomalie évidente.

Opinions

PLF 2027 : encore des pertes pour la Côte-d'Or !

François Sauvadet, président du conseil départemental de la Côte-d'Or

À l'occasion de la session du 9 octobre, le président du conseil départemental de la Côte-d'Or s'est exprimé sur les craintes que lui inspire le projet de loi budgétaire pour 2027 (extrait).

C'est une véritable ponction qui vient d'être annoncée sur les collectivités et les départements. Pourtant, le Premier ministre m'avait adressé une lettre en disant être conscient des difficultés des Départements. Il nous avait même dit avoir « voulu faire une exception » en nous promettant 1,5 Md € supplémentaires dans le budget 2027.

Mais les faits sont tout autres. C'est en fait une véritable razzia sur les finances des départements avec un PLF qui prévoit une contribution progressive sur l'ensemble de nos ressources qui représente, pour les Départements français, 551 M€ de prélèvement.

Pour la Côte-d'Or, cela représente un prélèvement de 3,8 M€.

Et ce n'est pas tout. Pour la TVA qui compte pour un tiers de nos ressources, le Gouvernement a prévu que la dynamique serait écartée à hauteur de l'inflation constatée l'année précédente.

Cela représente 4,4 M€ de perte pour la Côte-d'Or.

À cela s'ajoute la disparition du fonds de sauvegarde de 600 M€, remplacé par un fonds de soutien annoncé à hauteur de 100 M€.

Là encore 6,9 M€ de moins pour la Côte-d'Or. J'ajoute la baisse du FCTVA de 16,4% à 11,4% hors voirie qui nous ferait perdre 2,7 M€ pour le Département. Au total : 17,8 M€ de moins en 2027, ce qui ferait passer notre épargne brute de 9,2 à 7,6 %, juste au-dessus du seuil d'alerte fixé par la Cour des Comptes.

Alors que dans le même temps les dépenses sociales ne cessent d'augmenter notamment le RSA et la protection de l'enfance.

J'éprouve un sentiment d'incompréhension et de colère.

Je ne forme qu'un vœu c'est que le Gouvernement revienne à sa copie urgemment. Je l'ai fait savoir aussi aux parlementaires. C'est le message que j'ai fait passer lors d'une conférence de presse mercredi et que je redirai lors des assises des Départements de France qui auront lieu la semaine prochaine (les 14, 15 et 16 octobre) dans la Marne.

Cet effort est incompréhensible et insupportable.

D'ailleurs, ce sont 36 départements qui vont passer sous le seuil d'alerte fixé par la cour des comptes, soit 14 de plus que l'an dernier. Face à cette situation que nous pressentions, nous ne sommes pas restés les bras croisés. L'an dernier, on a fait 10 M€ d'économies. Nous nous sommes réorganisés au niveau bâtimentaire. Nous avons construit Osmose en face de la Toison d'Or, ce qui va nous permettre de libérer 5 bâtiments

sans préjudice pour notre présence territoriale. Je n'ai pas l'intention de renoncer à nos engagements envers les Côte-d'Oriens, confrontés eux-mêmes à des contraintes très fortes. Et notamment notre présence territoriale qui sera maintenue. (...) Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, nous devons maîtriser nos dépenses. Et je vous annonce aujourd'hui que je ne contractualiserai plus avec l'Etat si cela conduit à alourdir nos charges. À l'exception de la protection de l'enfance comme en témoigne l'avenant à la contractualisation avec l'Etat :

- pour déployer le parrainage pour les enfants confiés ;
- lutter contre la prostitution des mineures ;
- sécuriser le passage à la majorité ;
- poursuivre le développement de réponses adaptées (lieux de vie, situations à double vulnérabilité ASE/handicap). Nous répondrons également à l'appel à manifestation d'intérêt de la CNSA pour soutenir le projet d'habitat inclusif porté à Saint-Apollinaire parce que c'est utile aux personnes en situation de handicap.

Dans le domaine de la santé, nous sommes engagés depuis longtemps aux côtés des Communautés de communes dans la lutte contre la désertification médicale. Nous prolongerons le Contrat Local de Santé du Pays Châtillonnais jusqu'au 30 mai 2027.

Mais je vous le dis : chacun devra assumer ses responsabilités, à commencer par l'ARS.

Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

IApocalypse



Force m'est de constater que face au monde de la tech, des geekos hallucinés, de l'IA et des algorithmes, j'ai l'œil rond et le cerveau en PLS, telle la poule trouvant un couteau, comme dit le proverbe. Sauf que n'étant point

gallinacée, je sais que ledit couteau n'est pas seulement un objet brillant et étrangement attirant, mais aussi le moyen le plus certain de m'infliger quelques dégâts. Donc, contrairement à la poule, je me méfie un peu plus. C'est dans cet état d'alerte que m'a trouvée cette histoire toute récente qui a buzzé sur les réseaux, tenez-vous à la barre, on traverse l'Atlantique, bim, on est à Miami Beach, Floride, siège social de Delphi Podcast, production de Delphi Digital « cabinet de recherche et fonds de capital-risque dans l'univers de la blockchain, du Web3 et de l'intelligence artificielle ». Le 9 octobre dernier, entre deux blablas, l'un des débats raconte avoir dîné la veille avec un chercheur de chez Anthropic, la société qui développe l'IA Claude. Entre un avocat crevette et le crabe (je dis ça, je n'y étais pas mais ça me semble assez coller avec Miami Beach), le chercheur a déclaré très sérieusement qu'il « profitait à fond de ses six derniers mois ». J'imagine assez le froid autour de la table, et le chercheur d'insister : chez Anthropic, cette vision est assez partagée. Oups.

Le podcast mis en ligne, la communauté s'est affolée : entre les prophètes de l'Armageddon augmentée, les rationnels expliquant que le type voulait en réalité dire par là que l'Intelligence collective humaine serait dépassée dans ce laps de temps par les IA, modifiant par là la société telle que nous la connaissons (une nouvelle révolution industrielle en somme), et les tenants de la psychologie expliquant que la culture d'entreprise des géants de l'IA pousse ses employés à se prendre pour Dieu en poussant la métaphore apocalyptique un peu loin, il y avait de quoi choisir son camp. Le plus inquiétant dans l'histoire ? Ces géants savent qu'ils tambouillent de l'inconnu, mais ne peuvent pas s'arrêter parce que les Chinois ne s'arrêteront pas, eux. Et puis, il y a des actionnaires, tout ça... En général, quand elle a fini de picoter le couteau et constater s'il n'y a pas plus intéressant ailleurs, la poule lève la queue et puis ça va, comme dans la chanson. Je crains que nous n'ayons même pas ce choix, car pour nous, l'IA n'est pas cet objet brillant et étrangement attirant tombé dans le poulailler : elle EST le poulailler. Avec ses grillages en forme d'algorithmes, sa nourriture soigneusement calibrée et son portail qui s'ouvre et se ferme selon la loi de l'éleveur, pardon, des développeurs. Et nous, pauvres utilisateurs, ne sommes dans ce monde-là, pas seulement les dindons de la farce, mais aussi la farce dont nous nourrissons les serveurs auxquels nous resservent à leur tour ce que nous leur aurons si bien servi. Vertigineux, non ? À ce rythme-là, six mois me semblent déjà bien longs...

Le coin bouquins

LE TEMPS DE TRAVAIL EN 50 QUESTIONS

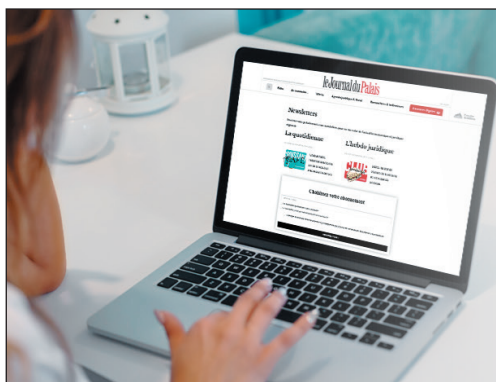
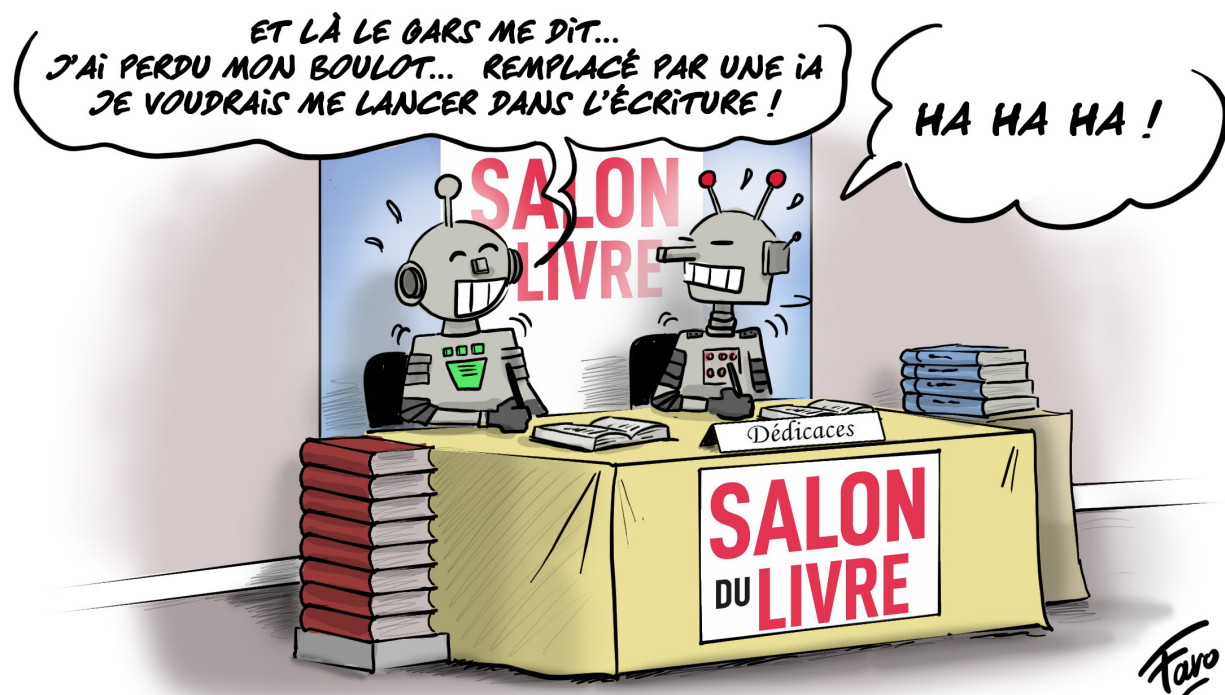


35 heures, durées maximales, repos obligatoires, heures supplémentaires, forfait jours... Entre évolutions législatives, jurisprudence, accords collectifs et nouvelles formes d'organisation, les règles

se révèlent souvent plus complexes qu'il n'y paraît. Dans son ouvrage, l'auteur propose une approche claire, structurée et opérationnelle pour comprendre les mécanismes du droit du temps de travail et les appliquer avec discernement.

♦ Éditions Gereso, 397 pages, 35 €.

Le regard de Faro



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Offre de reprise



SELARL AJRS

Etude de Maître Marlène LOISEAU
13 rue Montigny - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.74.01.76 - Mail : dijon@aj-rs.com

APPEL D'OFFRES EN VUE D'UNE CESSION D'ENTREPRISE EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Fonds de commerce d'entreprise de couverture Côte d'Or (21)

Date R.J. : 29/09/2026

Activité : Couverture, zinguerie, étanchéité, bardage, isolation
Bail : Néant mise à disposition des locaux de manière gracieuse
Effectif : 6 salariés, tous en CDI + 1 CDD en cours (fin 09/10)

Principales données chiffrées :

au 31/12/2025 / au 31/12/2024 / au 31/12/2023
Chiffre d'affaires : 1.072 K€ / 1.639 K€ / 1.702 K€
Résultat net : -105 K€ / -144 K€ / -63 K€

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES :

02/11/2026 à 12H00, à l'adresse de l'administrateur judiciaire.

En cas de projet de plan de cession, les candidats acquéreurs se conformeront strictement aux dispositions des articles L 642-2 et suivants et R 642-1 et suivants du Code de Commerce.
Accès à la dataroom sur demande écrite et présentation, après engagement de confidentialité.

Contact : SELARL AJRS, Maître Marlène LOISEAU, 13 rue Montigny - 21000 DIJON - Mail : marlene.loiseau@aj-rs.com / dijon@aj-rs.com ;
Tél. : 03.80.74.01.76
Réf à rappeler : (8260)

L2605104

Procédure adaptée

CCI Métropole de Bourgogne

Avis d'appel public à la concurrence

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : CCI Métropole de Bourgogne.

OBJET DU MARCHÉ : Travaux d'entretien général (électricité et plomberie).

TYPE DE MARCHÉ DE TRAVAUX : Exécution.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Accord-cadre avec un seul opérateur.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

Des variantes seront-elles prises en compte : Oui.

Prestations divisées en lots : Oui.

Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Budget de la CCI Métropole de Bourgogne.

Facture payées sous 30 jours à compter de leurs réceptions.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement solidaire.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

JUSTIFICATIONS À PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT : Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public : Formulaires DC1, DC2 et DC4 le cas échéant (fournis au sein du DCE).

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 30 octobre 2026, à 12 heures.

DÉLAI MINIMUM DE VALIDITÉ DES OFFRES : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MAPA26-14.

Renseignements complémentaires : Obtention des dossiers de consultation : En téléchargeant le Dossier de Consultation sur le site Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté

Pour tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront poser leurs questions sur la plateforme ARNIA. Les candidats devront les faire parvenir au plus tard le 20 octobre 2026 à midi, et une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier en s'identifiant, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres via la plateforme.

INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS : Tribunal administratif, 22 rue d'Assas - 21000 DIJON.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif, 22 rue d'Assas - 21000 DIJON.

Renseignements relatifs aux lots : Saône-et-Loire : Lot 1 : Travaux et maintenance en électricité / Lot 8 : Travaux et maintenance en plomberie.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 9 octobre 2026.

L2605196

Annances légales

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS

S.A.S. au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe Legalnet

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication :

S.A.S. Compagnie Mobilière de Gestion de Participations,

représentée par Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €

Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS



ODAS NOTAIRES
37 Rue Louis de Broglie
BP 37 371- 21073 DIJON CEDEX

CAFE DE FRANCE

Cession
de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Me Véronique THOMAS ESCOTO, Notaire à DIJON (21000), le 8 octobre 2026, il été été cédé par M. Loïc LE PAYEN, dmt à BEAUNE (21200), 13 rue du Faubourg Bretonnière au profit de la SARL CDF 13 FAUBOURG, dont le siège est à BEAUNE (21200), 31 rue du Faubourg Bretonnière, SIREN 130 361 702 R.C.S. DIJON.

Le fonds de commerce de café - restaurant exploité à BEAUNE (21200), 13 faubourg Bretonnière, lui appartenant, ayant pour enseigne CAFE DE FRANCE, pour lequel il est immatriculé sous le numéro SIREN 503 292 799.

Propriété jouissance à compter du 08/10/2026.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 250.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 244.900,00 €, au matériel pour 5.100,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Me Véronique THOMAS ESCOTO.
L2605232



ODAS NOTAIRES
37 Rue Louis de Broglie
BP 37 371- 21073 DIJON CEDEX

RESTAURANT BAR
GRILL LE CAP
NORDCession
de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Me Véronique THOMAS ESCOTO, Notaire à DIJON (21000), le 9 octobre 2026, il a été cédé par l'EURL TRISTAN, dont le siège est à DIJON (21000), 1 rue du Bailly, SIREN 804 648 301 R.C.S. DIJON au profit de la SARL AGORA CAFE, dont le siège est à DAIX (21121), 10 rue de Dijon, SIREN 512 838 889 R.C.S. DIJON.

Le fonds de commerce de Bar - Brasserie - Restaurant exploité à DIJON (21000), 1 rue du Bailly, lui appartenant, ayant pour enseigne RESTAURANT BAR GRILL LE CAP NORD pour lequel il est identifié sous le numéro SIRET 804 648 301 00013.

Propriété jouissance à compter du 09/10/2026.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 250.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 168.080,00 € et au matériel pour 81.920,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Me Véronique THOMAS-ESCOTO.
L2605254

CONSTITUTION

DE SOCIETE

NMD BAT

Société à responsabilité limitée
au capital de 500,00 Euros
Siège social : 1, Rue de la Croix Haute
21370 LANTENAY

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 30/09/2026, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NMD BAT
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique)
Capital : 500,00 Euros

Siège social : 1 Rue de la Croix Haute 21370 LANTENEY

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- la pose, la fourniture de tous ouvrages de menuiserie intérieure et extérieure, en bois, métal, aluminium ou PVC, tels que portes, fenêtres, volets, portails, placards, parquets, escaliers et cloisons ;

- tous travaux d'agencement et d'aménagement liées à l'activité de menuiserie ;

- tous travaux d'entretien et de dépannage des menuiseries posées ;
- tous travaux de serrurerie et d'automatismes ;

- toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

- la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Durée : 99 ans
Gérance : Monsieur Nicolae TARITA, demeurant 1 Rue de la Croix Haute 21370 LANTENEY

Immatriculation : RCS de DIJON
Pour avis.
L2605042

CHETT'AUTO

S.A.R.L. au capital de 5.000,00 €
Siège social : 3, rue des Métiers
21110 GENLIS

En cours d'immatriculation

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : CHETT'AUTO
FORME : Société à responsabilité limitée (associé unique)

CAPITAL : 5.000,00 Euros
SIEGE SOCIAL : 3, rue des Métiers 21110 GENLIS

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- L'entretien, la réparation, la révision, le diagnostic et la mécanique générale de tous véhicules automobiles de toutes marques ;

- Les prestations de services liées à la tôlerie, la carrosserie, la peinture et le remplacement de pare-brise ;

- L'achat, la vente, l'import-export, la location de véhicules automobiles neufs et d'occasion ;

- Le commerce de pièces détachées, accessoires, pneumatiques et produits d'entretien pour tous types de véhicules ;

- Le dépannage et le remorquage de véhicules.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

DURÉE : 99 années

GERANCE : M. Anthony CHETTA demeurant 45, rue de Genlis 21110 LABERGEMENT-FOIGNEY

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON
Pour avis.
L2605123

MORVAN
STRATEGIC
CAPITAL

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 262 175 euros

Siège social :
8 Rue du Calvaire
Hameau de Montot
21430 BRAZEY EN MORVAN

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRAZEY EN MORVAN du 06/10/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : MORVAN STRATEGIC CAPITAL

Siège social : 8 Rue du Calvaire Hameau de Montot, 21430 BRAZEY EN MORVAN

Objet social :

La prise de participation, la détention et la gestion de titres, d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit et quelles que soient leurs activités ;

L'activité de société holding animatrice par la définition et la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;

La participation active à la définition et à la conduite de la politique du groupe, le contrôle des filiales et la gestion de la politique stratégique des filiales ;

La prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus notamment de services de management, administratifs, juridiques, comptables, commerciaux, financiers, informatiques, techniques, de ressources humaines, de formation, d'études au profit des sociétés du groupe ;

L'exercice de mandats sociaux au sein des filiales ;

L'acquisition, la détention, la gestion et la cession de tous titres de participation, de placements financiers et d'investissements ;

L'activité de marchands de biens, incluant l'achat, la vente, l'échange, la gestion et la location de biens immobiliers (nue ou meublée), la location saisonnière, ainsi que toutes opérations liées à la mise en location de biens immobiliers ;

L'acquisition, la détention, la gestion, la mise à disposition, la location, et la cession de tous matériels, équipements, véhicules, engins, outillages, mobiliers et plus généralement de tous biens meubles, notamment au profit des sociétés du groupe ;

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 262 175 euros

Gérance : Monsieur Boris FOURNIER, demeurant 8 Rue du Calvaire Hameau de Montot 21430 BRAZEY EN MORVAN, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La gérance.
L2605128

COMPTABILITÉ

LAMBIN Véronique

03.80.68.25.55

compta.jdp@legalnet.org

CYCLES VENELLE

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 28 septembre 2026, à BOUSSENOIS.

DÉNOMINATION : CYCLES VENELLE.

FORME : EURL.

SIÈGE SOCIAL : 22 rue de la Rochette - 21120 IS SUR TILLE.

OBJET : L'achat, la vente, la distribution, l'importation et l'exportation de cycles, vélos, vélos à assistance électrique (VAE), ainsi que de tous autres matériels de mobilité douce, neufs ou d'occasion, de pièces détachées, composants, équipements, accessoires, vêtements, articles de sport, produits d'entretien et, plus généralement, de tous produits se rapportant à la pratique du vélo et des mobilités douces ; L'entretien, la réparation, le montage, le réglage, la personnalisation et la maintenance de cycles de toutes marques ; La location de cycles, vélos, vélos à assistance électrique et de leurs accessoires ; La reprise, le reconditionnement, la remise en état, l'achat et la vente de cycles d'occasion ; La commercialisation de services de financement, de location longue durée, de leasing ou de location avec option d'achat, directement ou en qualité d'intermédiaire auprès de partenaires spécialisés ; L'organisation, la promotion et l'animation d'événements, d'actions de sensibilisation, de formations, de sorties, de manifestations sportives ou touristiques en lien avec le vélo et les mobilités douces ; La vente à distance, notamment par internet, de tous produits et services entrant dans l'objet social ; La livraison à domicile de tous produits entrant dans l'objet social ; Toutes prestations de conseil, d'assistance, de service et d'accompagnement en matière de mobilité, de pratique du vélo et d'équipements associés.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années(8).

CAPITAL SOCIAL FIXE : 4.000 €.

GÉRANT : Monsieur Romain BOURGOGNE, demeurant 25 Grande Rue - 21260 BOUSSENOIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.
L2605187

EBGC

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros

Siège social :

6 Rue de Labergement, 21110 GENLIS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 05 octobre 2026 et du 07 octobre 2026, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : EBGC

Siège social : 6 Rue de Labergement 21110 GENLIS

Objet social : - L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'administration, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, en location nue et/ou meublée ; Plus généralement, toutes activités immobilières ou de placement financier ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des biens et droits immobiliers devenus inutilités à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Emeline BENARD, née le 21 décembre 1988 à JOIGNY (89), demeurant 20 Route de Longecourt en Plaine 21910 CORCELLES LES CITEAUX

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, toute autre cession est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La présidente.
L2605169



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

CVF SOLAIRE

Par acte SSP du 08/10/2026 est constituée une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : CVF SOLAIRE.

Capital de 2.000 €.

SIÈGE SOCIAL : 2 rue de Musigny - 21230 LONGECOURT LES CULETRE.

OBJET SOCIAL : L'exploitation des installations de production d'électricité, commerce d'électricité.

DURÉE : 99 ans.

PRÉSIDENT : M. Monsieur

CAREMENTRANT Florian,

demeurant 2 rue de Musigny - 21230 LONGECOURT LES CULETRE.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur

CAREMENTRANT Vincent, demeurant 7 Rue des Tourelles - 21230 LONGECOURT LES CULETRE.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions entre associés sont libres. Elles ne peuvent être cédées à un tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation au R.C.S. de DIJON.
L2605179



BIGOUD SERVICE

Rue des Fromentaux, 21121 AHUY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 8/10/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : BIGOUD SERVICE

Siège : Rue des Fromentaux, 21121 AHUY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2 500 euros (apport en numéraire)

Objet : Conseil et assistance opérationnelle apportés à toutes entreprises et à toutes sociétés telles que des prestations administratives et informatiques, de gestion sociale, de communication et commerciales, qualité...

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : La société OUBIGOUDEN, Société civile au capital de 1 030 300 euros, ayant son siège social Rue des Fromentaux, 21121 AHUY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 941 353 138 RCS DIJON, représentée par Loïc LE BRIS, gérant.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La présidente.
L2605183



SAS AVA

Société par actions simplifiée
au capital de 3.000 Euros

Siège social :

7B rue du Bailly - 21000 DIJON

Société en cours de formation

Par acte sous seing privé en date du 14 octobre 2026 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SAS AVA.

FORME : Société par actions simplifiée.

CAPITAL : 3.000 €.

SIEGE : 7B rue du Bailly - 21000 DIJON.

OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'exploitation d'une activité de taxi, comprenant le transport public particulier de personnes à titre onéreux, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à cette activité ;

- L'exploitation d'une activité de voiture de transport avec chauffeur, comprenant le transport particulier de personnes à titre onéreux sur réservation préalable, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à cette activité.

DURÉE : 99 années.

PRÉSIDENT : Guillaume REGNAULT, né le 8 octobre 1985 à Dijon (21) demeurant 17A rue de Messigny - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON, de nationalité française, vivant en concubinage.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2605285

SCI ABC KINÉ

Avis est donné de la constitution de la société SCI ABC KINÉ, au capital de 1.200 €.

SIÈGE : 32 rue de la rente Logerot - 21160 MARSANNAY LA CÔTE.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1.200 €.

Les parts sociales sont cessibles sous réserve d'agrément dans tous les cas.

GÉRANTE : Madame Adèle ROLLET, née BARDOUILLET, demeurant 14 chemin du fort de la motte Giron - 21000 DIJON.

GÉRANT : Monsieur Brice POCHERON, demeurant 36 rue Alphonse Legros - 21000 DIJON.

GÉRANTE : Madame Chloé SAIS, demeurant 5 rue Charles Dumont - 21000 DIJON.

L2605231

BOCK CAFÉ

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société BOCK CAFÉ, SARL à associée unique au capital de 1.000 €. DURÉE : 99 ans.

SIÈGE SOCIAL : 9 rue de la Chouette - 21000 DIJON.

OBJET SOCIAL : Salon de thé, café, bar, brasserie, restaurant, épicerie, vente de produits et accessoires en rapport avec lesdites activités, vente sur place et à emporter.

La gérante est Madame Valérie BOCKTAELS, demeurant 4 rue des Pommiers - 21380 SAVIGNY LE SEC.

Pour avis : La gérance.
L2605276

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SCI LA BERGERIE

Par acte SSP du 01/10/2026 il a été constitué la société SCI LA BERGERIE, société civile immobilière, au capital de 1.000 €. SIEGE SOCIAL : 13 rue Madame Lemoine - VENAREY LES LAUMES (21150). OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. DURÉE : 99 ans. COGÉRANTS : Monsieur MILLET Dominique, Madame MILLET Nathalie et Madame MILLET Maille, demeurant 13 rue Madame Lemoine - VENAREY LES LAUMES (21150). Immatriculation au R.C.S. de DIJON. L2605251

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

Marie-Christine AUDIFFRED et Sabine KRAUSE
Notaires Associés d'une Société d'exercice libéral par actions simplifiée
Titulaire d'un Office Notarial à MIREBEAU-SUR-BEZE, avec bureau à FONTAINE-FRANCAISE, et d'un Office Notarial à SAINT-APOLLINAIRE SELAS au capital de 26.000 Euros
Siège social :
5 rue du Bocanon
21310 MIREBEAU SUR BEZE

Par ASSP à DIJON du 12/10/2026, il a été constitué une société, sous la condition suspensive de son agrément en qualité de titulaire d'un Office notarial par la Garde des Sceaux, ministre de la justice, présentant les caractéristiques suivantes : FORME : SELAS de Notaires. DENOMINATION : Marie-Christine AUDIFFRED et Sabine KRAUSE - Notaires Associés d'une Société d'exercice libéral par actions simplifiée titulaire d'un Office Notarial à MIREBEAU-SUR-BEZE, avec bureau à FONTAINE-FRANCAISE, et d'un Office Notarial à SAINT-APOLLINAIRE. SIEGE : 5 rue du Bocanon - 21310 MIREAU SUR BEZE. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 26.000 €. OBJET : L'exercice en commun par ses membres ou certains d'entre eux de la profession de Notaire. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer ; Elle a également pour objet l'organisation d'événements professionnels, tels que conférences et séminaires, la transaction et la négociation immobilière ainsi que l'expertise immobilière. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : L'admission de tout nouvel associé est subordonnée à l'agrément des deux tiers des associés exerçant leur profession au sein de la société. PRESIDENT : Sabine KRAUSE, demeurant 7 rue Notre Dame - 21240 TALANT. DIRECTEUR GENERAL : Marie-Christine AUDIFFRED, demeurant 16 route de Dijon - 21310 MAGNY SAINT MEDARD. IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2605288

SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

NLCN
Société civile immobilière
Au capital de 1.500€
Siège social :
AISEREY (21110), 2 rue du Potet
En cours d'immatriculation au RCS de DIJON

Constitution de société

Suivant acte reçu par Maître François PENY, notaire à DIJON, le 14 octobre 2026, il a été constitué la société civile immobilière dénommée «NLCN» ayant les caractéristiques suivantes :
SIEGE SOCIAL : AISEREY (21110), 2 rue du Potet.
CAPITAL SOCIAL : 1.500,00 €.
OBJET SOCIAL : La propriété et la gestion, de tous immeubles ou droits mobiliers et la prise de participation dans toute société immobilière.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.
CESSIONS DE PARTS : libre entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés.
CO-GERANCE : Monsieur Nicolas POTIER et Madame Laetitia POUILLOT demeurant ensemble à AISEREY (21110), 2 rue du Potet.
Pour avis : Me PENY.

L2605296

SOLEN

23 rue Jacques Cellierier
21000 DIJON

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 14/10/2026, a été constituée une société à responsabilité limitée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : SOLEN.
SIEGE SOCIAL : 11 rue Chanson Maldant - 21420 SAVIGNY LES BEAUNE.
DURÉE : 99 ans.
OBJET : La prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises, la gestion, l'animation, la direction et la coordination de leurs activités ; La fourniture au profit des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, de toutes prestations de services ; La gestion de trésorerie, la réalisation de toutes opérations de financement, d'investissement, de détention et de cession de titres ou autres actifs se rapportant à l'objet social ; La prestation de conseils en matière viti-vinicole (conduite de cultures, opérations de vinification et élevage de vins, commercialisation et marketing).
CAPITAL SOCIAL : 463.480 €.
APPORTS EN NATURE : 463.480 €.
GÉRANT : Monsieur Maxime DUBUET, demeurant à NUITS ST GEORGES (21700), 10 rue Thurot.
IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.
Pour avis.

L2605302

PUBLICITÉ

GUILBERT Fabrice
03.80.68.23.68
regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

ALPA CORE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/10/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 €, dénommée ALPA CORE, dont le siège social est situé 1040, chemin des Carcots - Ferme des Carcots - 21800 QUETIGNY, qui a pour objet, en France et à l'étranger, les activités de holding et de gestion financière. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : toute cession d'actions à un tiers sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix ; le cédant prenant part au vote. Monsieur Anthony VIDON-BUTHION, demeurant 1040, chemin des Carcots - Ferme des Carcots - 21800 QUETIGNY assure la Présidence sans limitation de durée.

L2605287

VALORISATION VÉGÉTALE 21

Aux termes d'un acte SSP du 13/10/2026, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : VALORISATION VÉGÉTALE 21.
DURÉE : 99 ans.
SIEGE SOCIAL : 102 route de Rougemont - 21490 BRETIGNY.
OBJET : - Activités agricoles de production horticole, florale, ornementale, fruitière, aromatique et médicinale, et de production maraîchère et légumière ;
- Activité de pépinière sous toutes ses formes : production, semis, multiplication, bouturage, greffage, élevage, culture, conservation et négoce de semences, plants et jeunes plants, bulbes, boutures, greffons, arbres, arbustes, vivaces et tous végétaux maraîchers, fruitiers, forestiers ou d'ornement ;
- Création, acquisition, prise à bail, gestion et exploitation de toutes exploitations agricoles, terres, serres, tunnels, vergers, pépinières et installations de culture, ainsi que de tous fonds ou établissements s'y rattachant ;
- Participation à la valorisation du végétal sous toutes les formes possibles et à tous les stades de la plante, de son fruit ou du légume ;
- Transformation des productions végétales et élaboration de tous produits en dérivant ;
- Valorisation des co-produits, invendus, résidus de culture et matières organiques (composts, amendements, terreaux, substrats, paillages, biostimulants et fertilisants, fibres, etc.) à partir de produits ou sous-produits issus de l'exploitation ;
- Achat, vente, négoce, expédition, importation et exportation, distribution en gros et au détail de tous végétaux, produits végétaux, produits transformés et articles connexes, par tous canaux ;
- Tous travaux agricoles, horticoles et paysagers pour le compte de tiers, création, aménagement et entretien de jardins, potagers, espaces verts, murs et toitures végétalisés, ainsi que la décoration et la mise en scène végétales, en location ou à demeure ;
- Toutes activités d'accueil du public, de visite, d'animation, de pédagogie, de formation et d'agrotourisme ayant pour support l'exploitation.
CAPITAL : 2.000 €, constitué d'apports en numéraire.
PRÉSIDENT : Monsieur Marc VIARDOT, demeurant 34B route de Norges - 21490 BRETIGNY.
DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Yannick VIARDOT demeurant 16 route de Clénay - 21490 BRETIGNY.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les décisions collectives ou assemblées générales des associés.
CESSION D'ACTIONS : Tout transfert d'actions, effectué au bénéfice d'un associé ou d'un tiers, est soumis à l'agrément préalable de la collectivité des associés délibérant dans les conditions prévues pour les décisions extraordinaires, les actions du cédant étant prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.
IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.

L2605291

MODIFICATION DE STATUTS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

HOLDING ELIF
SARL au capital de 578 000 €
Siège social : 10 rue des Métiers
21170 SAINT USAGE
RCS de DIJON n°940 278 625

L'AGE du 08/10/2026 a décidé à compter du 30/09/2026 de rendre effective la démission de M^{me} YALDIZ Aysemet aux fonctions de co-gérante.
Modification au RCS de DIJON.
L2605184

ALTHERMA CHAUFFAGE
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros
Siège social :
4 rue Saint Joseph
21700 NUITS ST GEORGES
513 452 870 R.C.S. Dijon

Changement de gérance

Aux termes d'une délibération en date du 06/07/2026, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Charles GROSPRETRE-GAUVIN de ses fonctions de gérant à compter du 31/05/2026 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis : La gérance.

L2604230

BORAL
Société par actions simplifiée au capital de 73.200 Euros
Siège social : Rue du Moulin
21120 MARCILLY SUR TILLE
016 750 648 R.C.S. Dijon

Par AGM du 16/09/2026, Arnaud SABATIER a été nommé président en remplacement de Roger SABATIER, démissionnaire et le siège social a été transféré de MARCILLY SUR TILLE (21120), Rue du Moulin à MARCILLY SUR TILLE (21120), 1 rue du Mont à compter du 16/09/2026, l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis : Le président.

L2604749

SPFPL Edouard LAMOUR
Société de participations financières de profession libérale de Notaires sous forme de SAS au capital de 1.500 Euros
Siège social :
18 place Carnot - 21200 BEAUNE
914 966 247 R.C.S. Dijon

Suivant décisions unanimes des associés en date des 6 mars 2026 et 4 juin 2026 et décisions du président en date du 6 août 2026, le capital social a été réduit de 500 €, pour le ramener de 2.000 € à 1.500 €. Les associés ont également pris acte de la démission de M. Nicolas SEGAUT de ses fonctions de directeur général avec effet à compter du 6 août 2026 et décidé de modifier, à compter de cette même date, la dénomination sociale «SPFPL Edouard LAMOUR et Nicolas SEGAUT, Notaires associés, au profit de «SPFPL Edouard LAMOUR». Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

L2605034

MALEA
EURL au capital de 557 715 €
Siège social : 7 rue anatole france
21300 CHENOVE
RCS de DIJON n°790 240 337

Avis de modification

En date du 12/10/2026, le gérant a décidé de modifier l'objet social à compter du 12/10/2026
Nouvel objet social : La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, en application de la législation en vigueur ou prévue par les normes ou les usages professionnels. Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.Elle peut notamment détenir des participations dans des entreprises de toute nature sous le contrôle du conseil régional de l'Ordre dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et de son patrimoine propre, la société peut également procéder, exclusivement pour son propre compte, à la souscription, à l'acquisition, à la détention, à la gestion et à la cession de valeurs mobilières, de titres financiers et de parts ou actions de sociétés ou d'organismes de placement collectif, notamment de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) et de fonds d'investissement, en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit, notamment temporaire.Ces opérations de placement et de gestion patrimoniale demeurent accessoires à son objet professionnel. Elles sont réalisées dans le respect des règles applicables aux professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, notamment en matière d'indépendance, d'incompatibilités et de prévention des conflits d'intérêts, sans compromettre l'accomplissement des missions professionnelles de la société. Elles excluent toute activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers.
L'article article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Modification au RCS de DIJON.
ARA NOEMIE

L2605237

SPFPL CORDELIERS
Société de participations financières de profession libérale de Notaires sous forme de SARL au capital de 1.000 euros
Siège social :
4 place des Cordeliers - 21000 DIJON
890 053 309 R.C.S. Dijon

Suivant décisions unanimes des associés en date des 6 mars 2026 et 4 juin 2026 et décisions du gérant en date du 6 août 2026, le capital social a été réduit de 2.000 €, pour le ramener de 3.000 € à 1.000 €. Les associés ont également pris acte de la démission de M. Gilles CHATELOT de ses fonctions de gérant avec effet à compter du 6 août 2026 et décidé de nommer en remplacement, à compter de cette date et pour une durée indéterminée, M. Paul-Florent ALHERTIERE, demeurant 14 rue Maréchal de Saulx Tournay - 21000 DIJON. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

L2605037

SPERANZA
Société civile immobilière au capital de 700 euros
Siège social :
32B Route Notre-Dame de l'Etang
21370 VELARS SUR OUCHE
914864970 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 32B Route Notre-Dame de l'Etang, 21370 VELARS SUR OUCHE au 8B rue de la Grande Fin - 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du 30 septembre 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis : La gérance.

L2604897

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA RUE DE CHAUX
Société civile immobilière au capital de 10.671,00 Euros
Siège social : Rue de Chaux
21700 NUITS SAINT GEORGES
427 469 366 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une attestation en date du 5 octobre 2026, M. Rémi COLLONGES DUFOULEUR, gérant de la société, atteste la fin des fonctions de cogérant de Monsieur Philippe DUFOULEUR à compter du 30 juin 2024.
La gérance est désormais assurée uniquement par Monsieur Rémi COLLONGES DUFOULEUR.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : La gérance.

L2605143

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

LES TROIS RIVIERES
Société civile immobilière au capital de 100 Euros
Siège social : 3 rue de la Brenne
21500 SAINT REMY
R.C.S. Dijon 500 974 829

Aux termes d'une AGE du 24/06/2026 Madame Léonie BOMBKA, demeurant 14 bis rue Carnot - 21500 MONTBARD a été nommée gérante à compter du 24/06/2026 en remplacement de Monsieur Xavier BOMBKA décédé le 05/01/2026. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2605152

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

RACHYX
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 3.000 Euros
Siège social :
21 cours Général de Gaulle
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 492 441 944

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 09/10/2026, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 21 cours Général de Gaulle - 21000 DIJON au 29 rue Verrerie - 21000 DIJON à compter du 09/10/2026. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : La gérance.

L2605246

PARK +
SARL Au capital de 2.988.564 Euros
36 rue du Docteur Schmitt
21850 SAINT APOLLINAIRE
481 832 400 R.C.S. de Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25/09/2026, il a été pris acte de la démission de M. Richard LENGRAND de ses fonctions de Cogérant de société et décidé de nommer en remplacement M. Frédéric MOR, en qualité de cogérant, demeurant 20 ter rue Charles Alby - 92370 CHAVILLE.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

L2605255

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

**SARL ETC**

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

NOE

Société de participations financières
de profession libérale
par actions simplifiée
au capital de 80.000 Euros
Siège social :
21 cours Général de Gaulle
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 907 655 278

Suivant décisions de l'associé unique du 09/10/2026 le siège social a été transféré du 21 cours Général de Gaulle - 21000 DIJON au 29 rue Verrerie - 21000 DIJON à compter du 09/10/2026. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2605247

**SARL ETC**

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

CL SPINE

Société civile immobilière
au capital de 500 Euros
Siège social :
21 cours Général de Gaulle
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 821 229 226

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 09/10/2026, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 21 cours Général de Gaulle - 21000 DIJON au 4 rue Lounes Matoub, Maison Médicale Valmy - 21000 DIJON à compter du 09/10/2026. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2605248

MDLS

2, rue Lauterbach
21600 LONGVIC

Transformation

L'AGE du 08/10/2026 de la SARL MDLS (capital = 116 250 €, siège = 2 rue de Lauterbach, 21600 LONGVIC, immat = 442 185 252 RCS DIJON) statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société MDLS, en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 116 250 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : la cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la société. En SARL : Philippe MAIRET, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. En SAS : Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Philippe MAIRET, en tant que Président.

L2605259

**SARL ETC**

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SXMDANSE MARCEL

Société civile immobilière
au capital de 500 Euros
Siège social :
21 cours du Général de Gaulle
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 792 407 884

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 09/10/2026, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 21 cours Général de Gaulle - 21000 DIJON au 29 rue Verrerie - 21000 DIJON à compter du 09/10/2026. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2605249

HU HOTELS

SARL au capital de 36.520 €
Siège social : 3 rue de Beauregard
21600 LONGVIC
RCS DIJON 514 361 898

Augmentation de capital

Selon décisions unanimes du 22/09/2026, les associés ont augmenté le capital de 10.180 €. L'augmentation de capital a été réalisée par voie d'apport en nature et création de parts nouvelles. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Nouvelle mention : Capital social : 46.700 €
Mention au RCS DIJON.
L2605256

LEURQUIN

1J rue des Herbiottes
21160 MARSANNAY LA COTE

Transfert de siège social

L'AGE du 08/10/2026 des associés de la société LEURQUIN (Forme : société à responsabilité limitée, Capital : 15 000€, Ancien siège : 8, rue Frères Montgolfier, 21300 CHENOVE, Immatriculation : 892 922 550 RCS DIJON) a décidé de transférer le siège social du 8, rue Frères Montgolfier, 21300 CHENOVE au 1J , rue des Herbiottes, 21160 MARSANNAY LA COTE à compter du 5/10/2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L2605258



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

SARL MAZOYER

SARL au capital social de 1.278.130 euros
Siège social :
8 route Nationale
21220 BROCHON
378 053 490 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'AGO en date du 6 juillet 2026, les associés ont pris acte de la démission de M. MAZOYER Michel de son mandat de co-gérant, à compter du 30 juin 2026.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.
L2605262

**SARL ETC**

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

PHOTOCREANOMADE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social :
10 quai d'Armançon
21140 SEMUR EN AUXOIS
R.C.S. Dijon 531 128 429

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire du 01/10/2026, la collectivité des associés a décidé :
- De transférer le siège social du 18 place Notre Dame - 21140 SEMUR EN AUXOIS au 10 quai d'Armançon - 21140 SEMUR EN AUXOIS à compter du 01/10/2026. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence ;
- De modifier l'objet social à compter du 01/10/2026. NOUVELLE MENTION : Vente de matériel et de fourniture pour la photographie et la cinématographie ; Vente de souvenirs et de cadeaux ; Atelier de photographie, cinématographie et graphisme PAO ; Galerie d'art et créations d'objets d'art et de design ; Edition de livre photographique et de carte postale ; Tapisserie d'ameublement, agencement d'intérieur ; Taille de pierre, sculpture ; Conciergerie. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2605266

**CARTIER**

EURL au capital de 10 000 €
Siège social : 12 rue Maréchal de Lattre de Tassigny
21220 GEVREY CHAMBERTIN
RCS de DIJON n°850 594 516

En date du 13/10/2026, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 1 rue de la Maladière, 21220 GEVREY CHAMBERTIN à compter du 13/10/2026.

Mention : RCS de DIJON

La gérance.

L2605267



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

CENTRE DE CONSEIL ET D'INFORMATION FINANCIERE CCIF

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Siège social : Parc Valmy
52 avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
402 195 184 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 6 octobre 2026, l'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de 399.600 €, en rémunération de l'apport partiel d'actif consenti par la société FIPAD CONSEIL, pour le porter de 151.632 € à 551.232 €, avec effet au 30 septembre 2026.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.
L2605270

**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

DOCTEUR ALEXANDRE METTEY

SELASU au capital de 2 000 €
Siège social : 24 avenue Victor Hugo
21000 DIJON
RCS de DIJON n°999 860 695

Transfert de siège

En date du 24/09/2026, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 4 rue du Clos Detourbet, 21000 DIJON à compter du 19/10/2026.
Mention : RCS de DIJON
L2605274



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

DOMAINE GABRIEL POULET

SCEA au capital social de 1.000 Euros
Siège social :
9 rue Jacques Germain
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
849 854 641 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision unanime en date du 9 octobre 2026, les associés ont nommé, à compter du même jour, Madame Nina SAULNIERBLACHE, demeurant 458 chemin dessus des Bressandes - 21200 BEAUNE, en qualité de gérante de la société, en remplacement de Lucas MOUCHONNAT.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.
L2605297

**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

DVF

SAS au capital de 1 000 000,00 euros
porté à 1 026 667,20 euros
Siège social :
15 boulevard Jean Moulin
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
385 180 328 RCS DIJON

Avis de modification

Décision du 13/10/2026, avec effet au 02/06/2026, l'Associée Unique a décidé une augmentation du capital social de 26 667,20 € par incorporation de réserves. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés. AM : Le capital social est fixé à un million d'euros (1 000 000 euros). NM : Le capital social est fixé à un million vingt -six mille six cent soixante-sept euros et vingt centimes (1 026 667,20 euros).

Pour avis.

L2605301

CROSSFIT HAEKKUN 2.1

CROSSFIT HAEKKUN 2.1, SARL au capital de 10 000 euros 22 rue Professeur Louis Neel 21600 LONGVIC 852 979 251 RCS DIJON : AGE du 05/10/2026, fin du mandat de cogérant de Monsieur Alexandre RICHARD non remplacé à compter du 05/10/2026 et modifications des statuts.
L2605103

HOLDING MEDEAU

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 9, rue de la Houe
21800 QUETIGNY
R.C.S. : DIJON 910 337 146

Par décision du 30/09/2026, l'Assemblée Générale a nommé M^{me} Clémentine MEDEAU demeurant 11, rue du Boussy 21490 SAINT-JULIEN en tant que Présidente de la Société et ce, à compter du 01/10/2026 et pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Alexandre MEDEAU démissionnaire. Le 01/10/2026, la Présidente a nommé M. Alexandre MEDEAU demeurant 37, rue de la Mairie 21560 ARC-SUR-TILLE en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée et à compter du même jour, en remplacement de M^{me} Clémentine MEDEAU démissionnaire.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis.

L2605130

DISSOLUTION**DE SOCIETE****SARL ETC**

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SARL L'ART D'UN PAPILLON

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.500 Euros
Siège social :
24 rue de la Liberté
21140 SEMUR EN AUXOIS
R.C.S. Dijon 987 721 073

Aux termes de l'AGE du 31/07/2026, les associés ont décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société à compter du 31/07/2026 et à sa mise en liquidation, nommée comme liquidateur Madame MAIGNAN Isabelle, demeurant 18 rue du Champs de Foire - 21140 SEMUR EN AUXOIS. Cette nomination met fin au mandat de la gérance. Le siège de la liquidation est fixé 18 rue du Champs de Foire - 21140 SEMUR EN AUXOIS. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2605155

ENTRE 2 CHAISES

SASU au capital de 4 000 €
Siège social : 59 avenue du drapeau
21000 DIJON
RCS de DIJON n°920 411 386

Avis de dissolution

En date du 15/09/2026, l'associé unique a approuvé la dissolution Anticipée de la société à compter du 30/09/2026. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. MARTIN Brice, demeurant 9 rue Georges Lavier 21000 DIJON et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2605236

**SARL ETC**

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

BOULANGERIE JCSE

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 4 route de Dijon
21470 BRAZEY EN PLAINE
R.C.S. Dijon 843 281 767

Aux termes de l'AGE du 30/09/2026, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2026 et sa mise en liquidation. Monsieur RENARD Sébastien demeurant 4 route de Dijon - 21470 BRAZEY EN PLAINE été nommé liquidateur. Cette nomination met fin au mandat de la Présidence. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2605252

SCI DU 39 RUE DU 26^{ème} DRAGON

Société civile immobilière
au capital de 50.308,18 Euros
Siège social :
39 rue du 26^{ème} Dragon
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 382 168 581

Suivant décision en date du 21 septembre 2026, Monsieur TOURNIER Jean-Louis, associé unique et gérant de la SCI du 39 rue du 26^{ème} Dragon, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur TOURNIER Jean-Louis, demeurant 17 rue Benjamin Guérard - 21000 DIJON, assumera les fonctions de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société : 39 rue du 26^{ème} Dragon - 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2605272

CLOTURE**DE LIQUIDATION****THEMATIC CONCEPT**

Société à responsabilité limitée
au capital de 30.000 Euros
Siège social :
16 place Emile Zola
21000 DIJON
Siège de liquidation :
16 place Emile Zola
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 432 235 315

L'assemblée générale réunie le 14 octobre 2026 au au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Patrice GAUTHIER, demeurant 15 chemin de Daix à TALANT (21240), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.

L2605283

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SCI DU 39 RUE DU 26^{ème} DRAGON
Société civile immobilière
au capital de 50.308,18 Euros
Siège social :
39 rue du 26^{ème} Dragon
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 382 168 581

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2026, il résulte que l'associé unique a décidé d'approuver les comptes de liquidation établis au 25 Septembre 2026, de donner quitus au liquidateur pour sa gestion, en la personne de M. Monsieur TOURNIER Jean-Louis, demeurant 17 rue Benjamin Guérard - 21000 DIJON, et de prononcer la clôture de la liquidation de la société avec effet au 25/09/2026.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce et mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2605294

MINO
SCI au capital de 92 000 €
Siège social :
LES VILLAS ROMAINE n°1
21240 TALANT
RCS de DIJON n°449 673 755

Avis de liquidation

L'assemblée générale extraordinaire du 13/10/2026 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. NOLLOT PIERRE-ALEXANDRE de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 13/10/2026.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Le liquidateur,
M. Pierre-Alexandre NOLLOT
L2605298

**TRANSMISSION
UNIVERSELLE
DE PATRIMOINE**

**LEGi Société d'avocats
CONSEILS**
LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

GS PATRIMOINE CONSEILS
Société par actions simplifiée
au capital de 300.000 Euros
Siège social :
38 rue de l'Europe
21121 FONTAINE LES DIJON
918 208 539 R.C.S. Dijon

Avis de dissolution

Le traité de fusion établi le 30/06/2026 avec LEGI PATRIMOINE, SAS au capital de 10.000 €, siège social : 21 avenue Albert Camus - 21000 DIJON, 897 724 357 R.C.S. DIJON, déposé au GTC de DIJON le 06/08/26, publication au BODACC le 08/08/2026. Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a donc pris effet juridiquement le 30/09/2026. Fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/01/2026. LEGI PATRIMOINE, absorbante, étant propriétaire de la totalité des titres émis GS PATRIMOINE CONSEILS, absorbée, depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion au greffe, GS PATRIMOINE CONSEILS a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis.

L2605240

**LEGi Société d'avocats
CONSEILS**
LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI GROUPE
Société à responsabilité limitée
au capital de 60.006 Euros
Siège social :
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON
811 847 136 R.C.S. Dijon

Avis de dissolution

Le traité de fusion établi le 30/06/2026 avec LEGI HOLDING, société de participations financières de profession libérale d'avocats par actions simplifiée au capital de 20.000 €, Siège social : 21 avenue Albert Camus - 21000 DIJON, 922 390 018 R.C.S. DIJON, déposé au GTC de DIJON le 03/08/26, publication au BODACC le 06/08/2026. Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a donc pris effet juridiquement le 01/10/2026. Fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/01/2026. LEGI HOLDING, absorbante, étant propriétaire de la totalité des titres émis LEGI GROUPE, absorbée, depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion au greffe, LEGI GROUPE, a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis : Le représentant légal.
L2605242

**CHANGEMENT DE
REGIME MATRIMONIAL**

**JOUFFROY + FILEAS
NOTAIRES ET AVOCATS**
JOUFFROY & FILEAS
Notaires et Avocats
43 rue Devosge
21000 Dijon

EPOUX TOURDIAS

Aménagement de régime matrimonial

Aux termes d'un acte reçu par Me Nicolas JOUFFROY, Notaire à DIJON (21000), 43 rue Devosge (CRPCEN 21003), le 13 octobre 2026, à la requête des époux ci-après identifiés :
Monsieur Guy Bernard TOURDIAS, né à FONTAINE LES DIJON (21121) le 14 août 1954, et Madame Evelynne Germaine Félicie GARRIGOU, née à MONTIER EN DER (52220) le 17 octobre 1957, demeurant ensemble à FONTAINE LES DIJON (21121), 50 rue des Portes Feuilles, mariés à FONTAINE LES DIJON (21121) le 25 juillet 1981, et actuellement soumis au régime de la participation aux acquêts.
Sont convenus dans l'intérêt de la famille d'aménager leur régime matrimonial en lui adjoignant une société d'acquêts.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Me Nicolas JOUFFROY, Notaire à DIJON (21000), 43 rue Devosge.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
L2605279

FUSION
**LEGi Société d'avocats
CONSEILS**
LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI PATRIMOINE
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON
897 724 357 R.C.S. Dijon

Avis de fusion

DUA 30/09/2026 : Approbation du traité de fusion en date du 30/06/2026 de la société GS PATRIMOINE CONSEILS, SAS au capital de 300.000 €, siège : 38 rue de l'Europe - 21121 FONTAINE LES DIJON, 918 208 539 R.C.S. DIJON, société absorbée. Publication du traité au BODACC le 08/08/2026.

Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet juridiquement le 30/09/2026. LEGI PATRIMOINE, étant propriétaire de la totalité des titres émises par GS PATRIMOINE CONSEILS depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion au greffe du tribunal de commerce de DIJON, il n'a pas été procédé ni à l'échange de titres ni à une augmentation de capital et GS PATRIMOINE CONSEILS a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion. Fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/01/2026. Actifs apportés : 401.847,80 €. Passif pris en charge : 17.461,42 €. R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2605239

**LEGi Société d'avocats
CONSEILS**
LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI HOLDING
Société de participations financières de profession libérale d'avocats par actions simplifiée
au capital de 20.000 Euros
Siège social :
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON
922 390 018 R.C.S. Dijon

DUA 09/09/2026 et décisions du président 07/10/2026 : 1. Approbation du traité de fusion en date du 30/06/2026 de la société LEGI GROUPE, SARL au capital de 60.006 €, siège : 21 avenue Albert Camus - 21000 DIJON, 811 847 136 R.C.S. DIJON, société absorbée. Publication du traité au BODACC le 06/08/2026. Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet juridiquement le 02/10/2026. LEGI HOLDING, étant propriétaire de la totalité des titres émises par LEGI GROUPE depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion au GTC de DIJON, il n'a pas été procédé ni à l'échange de titres ni à une augmentation de capital et LEGI GROUPE a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion. Fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/01/2026. Actifs apportés : 3.447.281 €. Passif pris en charge : 1.924.880 €. 2. Transformation de la société en SELARL d'avocats au 01/10/2026, sans création d'un être moral nouveau et adoption des statuts qui régiront désormais la Société. Son siège, sa durée et les dates d'ouverture

et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social de 20.000 € est divisé en 20.000 parts sociales de 1 € chacune. 3. Modification de la dénomination. AM : LEGI HOLDING. NM : LEGI GROUPE. 4. Anciens Président/Directeurs Généraux : Guillaume MARTIN, Arnaud JOUBERT et Clémence PUIG. / nouveaux co-gérants : Guillaume MARTIN, Marlène PAULY, Arnaud JOUBERT, Jean-Eudes CORDELIER, Lucie DELAIRE, Marine-Laure COSTARAMOS, Clémence PUIG, Martin LOISELET, Thibaud NEVERS. 5/ Modification de l'objet social à effet du 01/10/2026 : AM : détention de parts ou d'actions de sociétés ayant pour activité l'exercice de la profession libérale d'avocat. NM : Exercice en commun de la profession d'avocat. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire de l'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer ; Dans les conditions prévues par la loi, la commercialisation, à titre accessoire, de biens ou de services connexes à l'exercice de la profession d'avocat si ces biens ou services sont destinés à des clients ou à d'autres membres de la profession. R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2605241

AVIS DIVERS

LEGATIS  **NOTAIRES de France**

M^{me} Pascale BREZINI

Testament olographe

Suivant testament olographe en date du 9 juin 2025, Madame Pascale Anne-Marie BREZINI, née(e) 21000 DIJON, le 2 juillet 1958, demeurant à 1 allée du Muguet - 21121 FONTAINE LES DIJON, célibataire, décédé(e) à DIJON (21) le 23 juillet 2026, a institué plusieurs légataires universels.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Charles-Alban PRIEUR, 1 place de l'Europe Simone Veil - 21000 DIJON, le 13 octobre 2026, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 15 octobre 2026.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Charles-Alban PRIEUR. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. L2605300

 **JOUFFROY + FILEAS**
NOTAIRES ET AVOCATS
43 rue Devosge à DIJON

M. Claude CHAMPEVAL

Par testament olographe du 31 janvier 2023 Monsieur Claude CHAMPEVAL en son vivant retraité, demeurant à BEAUNE (21200), 33 bis rue de Chorey, décédé à BEAUNE (21200), le 05 août 2026, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Sébastien MIGNERET, notaire à DIJON (21000) suivant procès-verbal en date du 15 octobre 2026 dont la copie authentique a été adressée au greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON.

Les oppositions pourront être formées auprès au siège de la société par actions simplifiée dénommée «JOUFFROY & FILEAS», titulaire d'un Office notarial à la résidence de DIJON, 43 rue Devosge, chargée du règlement de la succession.

Pour avis.

L2605306

LAUREAU | NOTAIRES
23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SSION « SANCHEZ Yvette »

Avis de saisine de légataire universel En l'absence d'héritiers réservataires Délai d'opposition Article 1007 du Code Civil Article 1378-1 du Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28/11/2016

Par testament olographe du 14/01/2019, Madame Yvette Marcelle SANCHEZ en son vivant demeurant à TALANT (21240), 20 rue des Fassoles, décédée à TALANT le 21 mars 2026, a institué un légataire universel. Un procès-verbal de dépôt dudit testament a été reçu par Maître GOGUEY le 31 août 2026.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Mathieu PÉRON, Notaire à DIJON, 23 rue Jacques Cellerier, réf CRPCEN : 21006, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis.

L2605192

**TRIBUNAUX
DE COMMERCE
EXTÉRIEUR**

**CLOTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIF**

UNION DES COOPERATEURS DE LORRAINE

Rue Joseph Cugnot, Nancy Cedex - 54017 NANCY CEDEX, R.C.S. NANCY : 754 800 936. Etablissement secondaire à DIJON : 754 800 936 - 55 B 80007. Activité : Alimentation en général, mercerie, articles de ménage.

Jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de redressement judiciaire suite à plan de cession en date du : 06/10/2026.

L2605233

SODIPRO
1 rue Joseph Cugnot, Tour Marcel Brot - 54000 NANCY, R.C.S. NANCY : 344 762 570. Etablissement secondaire à DIJON : 344 762 570 - 89 B 40009. Activité : Commerce d'alimentation générale magasin de proximité.

Jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de redressement judiciaire suite à plan de cession en date du : 06/10/2026.

L2605234

VALREA INTERIM
45 rue Gilles Roberval, Le Roberval 2 - 30900 NIMES, R.C.S. NIMES : 892 349 416. Etablissement secondaire à DIJON : 892 349 416 - 2020 B 1527. Activité : La fourniture de prestations de services et la mise à disposition de personnels intérimaires auprès de professionnels, de particuliers, et toutes activités s'y rapportant.

Jugement du tribunal de commerce de NIMES en date du 07/10/2026 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L2605235

**REDRESSEMENT
JUDICIAIRE**

TSE (Transport Santé Express)

5 avenue de Norvège, ZA Courtaboeuf - 91140 VILLEBON SUR YVETTE, R.C.S. EVRY : 988 625 687. Etablissement secondaire à DIJON : 988 625 687 - 2025 B 1734. Activité : Toutes prestations de service et notamment en matière de recherche, de développement, de marketing, de promotion, de démarches commerciales, de facturation, administrative, financière, comptable et informatique, pour le compte de ses filiales et de toutes entités dans lesquelles elle détient une part d'intérêt. Organisation logistique, l'assistance et le support dans l'environnement biomédical. La vente, la location et généralement, la mise à disposition à toute personne publique ou privée, et physique ou morale, des moyens nécessaires au transport et au transfert des biens au moyen de véhicules de tous tonnages, notamment le transport de produits sanguins, labiles, tissus, organes, produits biologiques et pharmaceutiques, commissionnaire de transport. La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets concernant ces activités. L'exploitation, l'achat, la prise en location, la cession de tous brevets d'invention, de toutes marques de fabrique et de commerce, licences, procédés, dessins, modèles et tous autres droits de propriété industrielle. La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou de société en participation ou autrement. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, économiques, juridiques, civiles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Jugement du tribunal de commerce de EVRY, prononce en date du 9 octobre 2026, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2026J00960, date de cessation des paiements le 24 août 2026 désigne administrateur SELAS BL & Associés, en la personne de Me Manuel BOUYER, 3 bis rue des Archives - 94000 CRÉTEIL et la SELARL FHBX, prise en la personne de Me Hélène BOURBOULOUX, 176 avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY SUR SEINE avec pour mission : Assister le débiteur pour tous actes concernant la gestion de l'entreprise, Mandataire judiciaire SELARL MJC2A, prise en la personne de Me Christophe ANCEL, 9 boulevard de l'Europe - 91050 ÉVRY CEDEX, et la SELARL C. BASSE, en la personne de Me Christophe BASSE, 1 rue René Cassin, immeuble le Mazière - 91000 EVRY COURCOURONNES et ouvre une période d'observation expirant le 9 avril 2027. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc. L2605269

FP PILIER
16 rue Alfred de Musset - 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE, R.C.S. PERIGUEUX : 993 276 948. Etablissement secondaire à DIJON : 993 276 948 - 2026 B 822. Activité : Vente à distance et en magasin de produits vestimentaires pour homme. Vente à distance et en magasin de chaussures, de maroquinerie et de produits d'entretien.

Jugement du tribunal de commerce de PÉRIGUEUX prononçant en date du 08 octobre 2026 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 septembre 2026, désignant mandataire judiciaire Maître Aurélien TEXIER, membre de la SCP AMAUGER TEXIER, 11 avenue Georges-Pompidou - 24000 PÉRIGUEUX.

Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au BODACC du jugement d'ouverture. L2605307

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE DIJON

Dépôt du 06 octobre 2026

SAS MENTOR (SAS), 16 rue de Malzéville, 54130 Dommartemont. Non identifié. Jugement d'homologation de l'accord intervenu dans la procédure de conciliation. Le jugement est déposé au greffe où tout intéressé peut en prendre connaissance. L2605229

SAS APISMART FINANCE (SAS), 16 rue de Malzéville, 54130 Dommartemont. Non identifié. Jugement d'homologation de l'accord intervenu dans la procédure de conciliation. Le jugement est déposé au greffe où tout intéressé peut en prendre connaissance. L2605230

SAS PIZZA'S SMILE (PSS), 109 Avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 833 348 766. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2605221

Jugement
du 07 octobre 2026

SARL CITEGA, 6B Rue de Domois, 21160 Perrigny-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 887 679 728. Débits de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon , et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU. L2605200

SAS LE VILLAGE DE LA CITE, 12 Parvis de L'Unesco, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 909 726 127. Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon , et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU. L2605201

SAS L'ASSIETTE DU VILLAGE, 12 Parvis de L'Unesco - Cité de la Gastronomie, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 938 606 431. Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon , et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU. L2605202

SAS LE DRESSOIR, 12 Parvis de l'Unesco, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 911 654 754. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon , et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU. L2605203

SAS LE BILLOT, 12 Parvis de l'Unesco, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 911 045 722. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon , et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU. L2605204

SAS L'ECAILLE, 12 Parvis de l'Unesco, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 911 976 405. Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon , et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU. L2605205

SAS LA CONCIERGERIE DE LA CITE, 12 Parvis de L'Unesco - Cité de la Gastronomie, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 938 617 982. Services des traiteurs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon , et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU. L2605206

SAS LA GLORIETTE, 12 Parvis de l'Unesco, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 911 653 848. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon , et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU. L2605207

SAS LE MANEGE A MOUTARDE, 12 Parvis de l'Unesco, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 911 976 835. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon , et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU. L2605208

SAS LE CHARRETON, 12 Parvis de l'Unesco, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 911 653 061. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon , et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU. L2605226

SAS LA PLANCHE, 12 Parvis de l'Unesco, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 911 518 397. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon , et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU. L2605227

SAS LA CUISINE EXPERIENTIELLE, 12 Parvis de L'Unesco, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 911 044 345. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon , et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU. L2605228

LIQUIDATION
JUDICIAIRE

Jugement
du 06 octobre 2026

Monsieur Darius BOGOUCHE (EI), 5 rue Docteur Stein, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 352 304 687. Commerce de gros (commerce interentreprises) de vaisselle, verrerie et produits d'entretien. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 03 Septembre 2026, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2605199

SARL MAGNITUDE, 6 Rue de la Saône, 21121 Fontaine-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 495 150 625. Fonds de placement et entités financières similaires. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 09 Juillet 2026, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2605220

SAS THDCOM, 24 Rue de Saint-Léger, 21760 Lamarche-sur-Saône, RCS Greffe de Dijon 840 142 095. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Mars 2026, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2605222

SARL SUNLU, Rue de Longvic, Centre Commercial Géant Casino (Local N° 49/50), 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 830 905 899. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Août 2026, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean -Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2605223

SARL ALISA PICKLEBALL, 30 Rue de l'Artisanat, 21560 Couternon, RCS Greffe de Dijon 994 791 812. Location de terrains et d'autres biens immobiliers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Septembre 2026, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2605224

SAS JEANSON, 91 Avenue Artistide Briand, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 830 935 052. Boulangerie et boulangerie -pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 08 Septembre 2026, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2605225

CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement
du 06 octobre 2026

SARL MALLOU, 96 Rue de la Liberté, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 789 796 992. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2605209

SAS CH MACONNERIE, 51 Avenue du Lac, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 894 843 994. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2605210

SARL LA GRANGE GOURMANDE, 12 Rue Vauchey Very, 21420 Savigny-lès-Beaune, RCS Greffe de Dijon 930 936 729. Pâtisserie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2605211

SARL D.S.I.P., 27 Boulevard Georges Clémenceau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 824 074 314. Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2605212

SARL B. M. EST, 51 Rue Jean Jacques Rousseau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 510 850 043. Installation de machines et équipements mécaniques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2605213

SARL LNED, 6 Rue de Mulhouse, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 538 707 084. Coiffure. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2605214

SARL TRANSELAB21, 21 Rue Pierre Bachelet, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, RCS Greffe de Dijon 918 203 951. Transports routiers de fret interurbains. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2605215

SAS NAINAI SM, 36 Rue D'Auxonne, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 894 200 294. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2605216

REDRESSEMENT
JUDICIAIRE

Jugement
du 06 octobre 2026

Monsieur Julien LALOUA (EI), 8 route de Dijon, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 802 110 908. Travaux de couverture par éléments. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 30 Janvier 2026 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2605197

Monsieur Florian GABRIEL (EI), 41 rue Jean François Maufoux, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 927 911 768. Autres activités de poste et de courrier. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 05 Mai 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2605198

SARL DESTAL, 27 Rue Jean-Baptiste Baudin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 809 642 580. Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 26 Août 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2605217

SAS AUXOIS PISCINE, 13 Rue du Président Carnot, 21230 Arnay-le-Duc, RCS Greffe de Dijon 913 243 879. Autres commerces de détail sur éventaires et marchés. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 11 Juin 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2605218

SARL IKL, 56 Rue Chabot Charny, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 883 661 415. Commerce de gros (commerce interentreprises) de parfumerie et de produits de beauté. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 06 Avril 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2605219

Yonne

CONSTITUTION
DE SOCIETE

CABINET
DE CONSEIL
EN MANAGEMENT,
STRATEGIE
ET FORMATION

Aux termes d'un ASSP en date du 22/09/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : CABINET DE CONSEIL EN MANAGEMENT, STRATEGIE ET FORMATION
Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger :Conseil en gestion des affaires, audit interne, conseil en management et stratégie, Formation en management pour chefs de service, cadres dirigeants, conseil aux entreprises dans leurs enjeux stratégiques de développement, de croissance, de transformation et de maîtrise des indicateurs de performance, L'activité de formation dans le champ de ses compétences. Formation aux logiciels de gestion des affaires
Siège social : 5 rue du Clos Romain, 89100 SAINT MARTIN DU TERTRE
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS
Président : M. DAFFOT ZAGUI VONHON ADAM 5 Rue du Clos Romain 89100 SAINT MARTIN DU TERTRE
Admission aux assemblées et droits de votes : 1 Action= 1 Voix
Adam DAFFOT
L2605188

EARL
DES MANDARINS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} octobre 2026, il a été constitué une exploitation agricole à responsabilité limitée :
DÉNOMINATION SOCIALE : EARL DES MANDARINS.
FORME : Exploitation agricole à responsabilité limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application.
OBJET : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
CAPITAL SOCIAL : 7.500 €.
SIÈGE SOCIAL : ESNON (89210), Vorigny, 25 bis rue de la Forêt.
DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
APPORTS EN NATURE : Apport de numéraire pour un montant de 7.500 €.
GÉRANT : M. Théophile VINCENT, demeurant à LES VALLÉES DE LA VANNE (89190), Chigy, 4 chemin de Ronde.
CESSIONS DE PARTS : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis et mention, la gérance. L2605277

MODIFICATION
DE STATUTS

RETOUCHES
EXPRESS

EURL au capital de 500 Euros
Siège social : 97 route de Paris
89000 AUXERRE
933 280 018 R.C.S. d'Auxerre

Le 17/09/2026, l'associé unique a décidé de nommer gérant, M. Enzo icyane ANAR, 26 boulevard Pierre Larousse - 89130 TOUCY en remplacement de M. Ugur ÇİMENDAG.
Mention au R.C.S. d'AUXERRE. L2605147

TANIIN
EURL au capital de 1 800 €
Siège social : 14 rue Haute Perrière
89000 AUXERRE
RCS d'AUXERRE n°995 260 809

En date du 24/09/2026, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 2 rue du fouillat, 89230 MONTIGNY LA RESLE à compter du 24/09/2026. Mention : RCS d'AUXERRE.

Martin VANDAELE.
L2605286

DISSOLUTION
DE SOCIETE



SARL JEAN-PAUL BRISSOT
Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 4.800 Euros
Siège social : 2 rue des Cornes du Diable 89400 CHICHERY
Siège de liquidation : 2 rue des Cornes du Diable 89400 CHICHERY
507 488 641 R.C.S. Sens

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 septembre 2026 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Paul BRISSOT, demeurant Chemin de la Petite Noue Laduz - 89110 VALRAVILLON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 2 rue des Cornes du Diable - 89400 CHICHERY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis : Le liquidateur.

L2605243

CLOTURE
DE LIQUIDATION

SNC G2MM
Société en nom collectif
société en liquidation
au capital de 303.000 Euros
Siège social :
21 Grande Rue de Courterolles
89420 GUILLON TERRE PLAINE
993 655 885 R.C.S. Auxerre

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 avril 2026, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par l'assemblée générale ordinaire seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis : Le liquidateur.

L2605133

SCI DU CAIRE
SCI au capital de 200 Euros
Siège social :
21 rue de la porte d'en bas
89240 CHEVANNES
824 403 976 R.C.S. d'Auxerre

Le 06/10/2026, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. christian EVRARD, 228 route d'Auxerre - 89130 TOUCY de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 06/10/2026.
Radiation au R.C.S. d'AUXERRE. L2605157

Record. En parcourant 1.338 km sans passer par la borne de recharge, une Audi A6 Sportback e-Tron performance de série a repoussé les limites de l'autonomie électrique.

Audi sonne la recharge



Bientôt, la question de l'autonomie des voitures électrique ne sera plus un sujet. Une affaire de quelques années tout au plus, tant la techno-

logie des batteries progresse rapidement. Un constructeur chinois a annoncé récemment 1.500 km dans un futur proche sans être contraint de faire le plein. D'ores et déjà, une Audi A6 Sportback

e-tron performance vient de réussir à atteindre 1.338 km en totale autonomie sur des routes ouvertes en Pologne : un aller en suivant le fleuve Vistule pour rejoindre la mer Baltique et un retour par le

même itinéraire.

Cet exploit, désormais inscrit au Guinness des records, a été accompli par le champion d'Europe des rallyes Miko Marczyk au volant d'une voiture de série de

367ch dont l'autonomie conventionnelle WLTP est évaluée à 777 km, grâce à sa puissante batterie de 100kWh brut (94,9kWh net) et son architecture 800 volts.

Ventes. En quatre ans, la facture a augmenté de près de 30%. Premier facteur de hausse : le prix des pièces de carrosserie a bondi de 33% depuis 2021 et représente plus de 52% du total.

Carrosserie : des réparations toujours plus chères

En 2025, le coût des réparations en cas d'accident a augmenté en moyenne de 5,9%. Bien plus que l'inflation. Dans ce total, le prix des pièces a progressé de 5,5%, celui des ingrédients de peinture de 6,9% et celui de la main d'oeuvre de 6,2%. Des données en provenance de l'Observatoire du SRA, l'association qui réunit l'ensemble des sociétés d'assurance, qui a compilé plus de deux millions de rapports d'expertise.

Si on élargit le spectre, on remarque qu'entre 2021 et 2025, les prix ont explosé avec une facture moyenne ayant bondi de 30% et des pièces de carrosserie en hausse de 33%. Cela pèse d'autant plus sur les factures qu'elles comptent pour plus de 52% du total. Cette envolée tient au remplacement de 90% des pièces endom-

magées par des éléments neufs. Les pièces de ré-emploi ne représentaient en 2025 que 6,1% du total, même si 21% des réparations en intégraient au moins une.

Les voitures les plus récentes, toujours plus complexe avec l'utilisation de matériaux sophistiqués, ne sont pas conçues pour pouvoir être réparées, ce qui impose des changements de pièces systématiques. Le plus souvent dans le réseau des marques où les tarifs pratiqués sont plus élevés que chez les spécialistes indépendants, ce qui contribue à alourdir la facture.

Les plus fortes augmentations de tarifs ont touché l'an dernier les optiques de phares (+9%) et les faces avant (+7%), très vulnérables en cas de choc, même peu importants. Deve-

nus très complexes par leur design et leur technologie, les optiques peuvent coûter plusieurs milliers d'euros pièce. C'est également le cas pour les multiples aides à la conduite équipant les modèles les plus récents.

Enfin, les modèles hybrides et électriques génèrent un surcoût de réparation significatif par rapport aux voitures thermiques classiques : +13,4% pour les premières et 15,4 % pour les secondes. Une différence liée à leur masse plus élevée entraînant des dommages plus importants et à l'emploi de matériaux comme l'aluminium et les composites plus difficiles à réparer. Evidemment, ces surcoûts multiples se répercutent sur les tarifs des assurances...

D.M.

LA PRESSION DES PNEUS : UN FACTEUR CLÉ

La clé de cette performance encore hors norme tient à la fois à l'aérodynamique soignée de l'A6 Sportback e-Tron matérialisée par un CX (coefficient de pénétration dans l'air) de 0,21, le meilleur jamais mesuré sur une Audi, à sa technologie électrique et aussi à un mode de conduite adapté. Conseils mis en avant par Miko Marczyk pour optimiser l'autonomie : la connaissance des caractéristiques du véhicule, de ses modes de conduite, de ses systèmes et son comportement selon les conditions de circulation, l'exploitation maximum de la récupération d'énergie lors des décélérations, l'anticipation de la route en adoptant une conduite fluide. Sans oublier un élément basique : la vérification de la pression des pneus pour limiter la résistance au roulement. Rien d'inaccessible à un conducteur moyen.

Dominique Marée

Aline Vieille. Cette bisontine a trouvé une façon de concilier ses valeurs écologiques à sa vie professionnelle en rejoignant très tôt Trivial Compost. Entrée dans l'association comme service civique, elle a accompagné son évolution jusqu'au statut de SCOP dont elle est devenue la gérante. Un engagement local qui lui vaut une nomination parmi les finalistes du Prix des dirigeantes de l'Économie sociale et solidaire, lancé par France Active et Mirova Foundation.

Sur les chemins du compostage



« **A**près le bac, je ne savais pas quoi faire alors je me suis dirigée vers le droit »,

se souvient Aline Vieille. Malheureusement, l'étudiante de l'université de Franche-Comté ne se sentait pas à sa place dans ce cursus. Elle change donc d'orientation et opte pour la filière administration économique et sociale, AES. « J'y ai vu une formation généraliste qui me servirait et j'avais de l'intérêt pour le domaine social, l'économie, les sciences humaines. » Trois ans plus tard, elle quitte son Besançon natal pour poursuivre son parcours à Lille avec un master en sciences politiques qu'elle obtient en 2013.

Bien qu'elle ait réalisé ses stages de licence et de master au sein du département du Doubs et de la région Franche-Comté, Aline Vieille, de retour à Besançon, ne s'y projette pas et se cherche encore. « J'avais une appétence pour la cause écologique, donc quand le bouche-à-oreille m'a fait savoir que l'association Trivial Compost cherchait un service civique, j'ai postulé. »

PREMIER PAS DANS LE COMPOST

L'activité historique de l'association, créée en 2010, consiste à accompagner les habitants dans la mise en place de sites de compostage en pied d'immeuble. « Besançon était précurseuse dans cette démarche, précise Aline Vieille. J'avais échangé avec les équipes de l'association à l'occasion de la fête du compostage et ça m'avait intéressé ». En 2013, la jeune diplômée commence par un contrat de neuf mois en tant que service civique, avec la charge d'informer les habitants et de les guider dans l'installation d'un composteur. Elle avait également pour mission de développer le compostage dans les écoles mais aussi d'assurer une activité d'animation autour de l'éducation à l'environnement.

À l'issue de son service civique, elle signe un CDD avant de contractualiser un CDI en 2015. Un an plus tard, quand l'un des bénévoles fondateurs quitte la structure, Aline Vieille reprend ses missions de gestion de l'association.

Alors que le compostage en pied d'immeuble est en perte de vitesse, Trivial Compost porte l'ambition de développer une nouvelle offre destinée aux professionnels et de leur important gisement de bio-



Egalement passionnée par la question des mobilités, Aline Vieille milite contre le projet de mise en deux fois deux voies prévu à Besançon. Crédit : Trivial Compost.

déchets. Outre l'hôtellerie-restauration, l'association pense aux boulangers ou encore aux fleuristes. « Il y avait un besoin et de la demande, mais la démarche apparaissait complexe à mener avec le statut d'association », résume la jeune femme brune aux yeux

« Le métier se construit... C'est très enrichissant et je m'éclate. »

bleus. Dans un souci d'efficacité, Trivial Compost, qui compte alors six salariés, devient une Scop, un « statut qui nous a semblé logique et naturel. » La bascule est opérée avec succès notamment grâce au soutien de l'Ursscop. « Nous avons régulièrement échangé. Les équipes nous ont aidés à faire un prévisionnel, à définir nos projets d'investissement... ». À l'heure où la nouvelle structure devait se choisir un responsable, sa connaissance de l'association, sa vision transversale de la gestion et son sens de

l'entrepreneuriat ont permis à Aline Vieille d'être élue gérante.

CHANGER D'ÉCHELLE FACE À DES BESOINS GRANDISSANTS

Désormais entreprise, Trivial Compost donne vie à son projet destiné aux professionnels après l'avoir expérimenté à petite échelle avant la crise du Covid. Débutée à vélo et traitée à la fourche, cette collecte se confronte à des limites de quantité. Retenue dans le cadre d'un appel à projet de l'Ademe et de la Région, la Scop étudie alors la faisabilité de ses ambitions et trouve les financements pour accroître son activité. « Nous avons investi environ 200.000 € dans ce projet », rappelle Aline Vieille. Quatre vélos avec remorque, deux camions, de nombreux contenants de collecte de différentes capacités pour les professionnels de tous horizons, du restaurant à l'agence bancaire, et une compostière construite sur une exploitation agricole à Torpes participent au changement d'échelle. L'activité de la structure ne cesse de croître. En 2025, Trivial Compost a ainsi récupéré 300 tonnes de biodé-

chets qui ont fourni quasiment autant de compost utilisé par l'agriculteur partenaire. « Nous devrions atteindre 370 tonnes en 2026 mais on peut monter à 600 tonnes. »

Alors que la Scop compte maintenant neuf salariés et réalise 260.000 € de chiffre d'affaires, elle

déploie de nouveaux projets en travaillant sur la réduction des déchets dans les restaurants scolaires en collaboration avec le Sybert, syndicat de traitement des déchets de Besançon. « On prévoit aussi de nouveaux investissements pour faciliter le travail des équipes et gagner en efficacité, comme un tunnel de lavage pour nos 200 bacs quotidiens. » La filière étant encore en développement, la Scop a sollicité un ingénieur pour concevoir sur mesure la machine nécessaire pour les retourner. « Nous avons aussi une citerne qui récolte les jus de compost et que nous voudrions traiter sur place par phytoépuration, mais c'est encore expérimental. » Le métier se construit et Aline Vieille se réjouit d'y contribuer. « C'est enrichissant et je m'éclate », sourit cette jeune maman récemment nommée parmi les finalistes du Prix des dirigeantes de l'Économie sociale et solidaire. En plus du sentiment d'utilité qu'elle ressent, cette passionnée y voit une façon de mieux supporter une certaine écoanxiété désormais omniprésente.

NADÈGE HUBERT



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

